



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 051 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 23 avril 2015

Vice-Présidente

Mme Megan Leslie

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 23 avril 2015

• (0845)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Megan Leslie (Halifax, NPD)): Je vous souhaite à tous la bienvenue à la séance n° 51 du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Vous constaterez que la personne qui occupe le fauteuil s'est considérablement embellie depuis la dernière réunion. Il s'agit d'une simple constatation de fait. Je ne pense pas que M. Albrecht serait en désaccord avec moi là-dessus.

Je souhaite la bienvenue aux témoins et les remercie d'être ici aujourd'hui.

Je m'appelle Megan Leslie. Je suis députée de Halifax et vice-présidente du comité. Comme vous le savez, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous menons une étude sur la chasse et le piégeage avec permis au Canada. Bienvenue à tous.

Durant la période de questions, nous entendrons des interventions en français et en anglais.

Robert Cahill, d'Encans de fourrures d'Amérique du Nord, est parmi nous aujourd'hui. Bienvenue.

Trois représentants de l'Institut de la fourrure du Canada participeront à la réunion qui se tient ici, à Ottawa, à savoir Gregory Thompson, Jim Gibb et Dion Dakins, lequel témoignera par vidéoconférence. Bienvenue.

Nous entendrons également par vidéoconférence Nancy Daigneault, de la Fédération internationale de la fourrure, qui s'adressera à nous depuis Richmond Hill, de même que Michael Howie, de l'Association for the Protection of Fur-Bearing Animals. Je vous souhaite à tous la bienvenue.

Nous allons d'abord entendre l'exposé de 10 minutes de chaque organisation. Je crois que les représentants de l'Institut de la fourrure se partageront le temps dont ils disposent.

Monsieur Cahill, à vous d'ouvrir le bal. Vous avez 10 minutes.

M. Robert Cahill (premier vice-président, Encans de fourrures d'Amérique du Nord): Merci beaucoup.

Bonjour, chers membres du comité.

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour représenter Encans de fourrures d'Amérique du Nord et vous parler de l'importance que revêt la chasse et le piégeage avec permis au Canada et pour les Canadiens.

Bon nombre de personnes croient que certaines facettes du commerce de la fourrure ont été reléguées aux livres d'histoire il y a de cela des décennies, voire des siècles. Votre étude, qui arrive à point nommé, est importante pour les dizaines de milliers de Canadiens

qui continuent de subvenir aux besoins de leur famille grâce au commerce de la fourrure.

Vous me connaissez en raison des 11 années que j'ai passées à titre de directeur exécutif de l'Institut de la fourrure du Canada — et je suis heureux de constater que des représentants de cette organisation sont ici aujourd'hui — ou des deux années que j'ai passées au sein de la Fédération internationale de la fourrure, que je suis également ravi de voir représentée ici aujourd'hui.

En 2014, je suis retourné travailler dans le volet commercial du secteur, ce qui est peut-être un peu plus naturel pour moi, vu que j'ai grandi au sein d'une famille qui possédait une petite entreprise de fourrure à Peterborough, en Ontario. Mes frères et moi avons appris l'art de fabriquer des manteaux de fourrure de notre père, maître-fourreur originaire de l'Angleterre. Dès mon plus jeune âge, je classais des peaux à fourrure dans le sous-sol de notre commerce familial à Peterborough, où mon père achetait des peaux de trappeurs locaux, et j'ai appris le métier. Mon frère perpétue cette tradition familiale à Peterborough.

À présent, en ma qualité de premier vice-président du marketing d'Encans de fourrures d'Amérique du Nord, j'ai le plaisir de me rendre en Europe, en Asie, aux États-Unis et, bien sûr, dans toutes les régions du Canada pour visiter les centres d'activité du secteur de la fourrure et y rencontrer des gens qui utilisent nos merveilleuses fourrures. Je tire parti de la vaste expérience que j'ai acquise au cours des 12 dernières années dans le domaine. Je connais bien le professionnalisme des trappeurs et des éleveurs d'animaux à fourrure du Canada, et je suis bien au fait des mesures de contrôle et de surveillance mises en place par le gouvernement pour assurer le respect des normes en matière de piégeage sans cruauté et la santé de nos précieuses populations fauniques. Je suis au courant de l'intérêt et de la demande du milieu mondial de la mode en ce qui a trait à l'utilisation de nos belles et abondantes fourrures en vue de la fabrication d'extraordinaires vêtements et accessoires de mode.

Certains d'entre vous ignorent peut-être que les origines d'Encans de fourrures d'Amérique du Nord remontent à la compagnie d'aventuriers qui faisaient du commerce dans la baie d'Hudson, mieux connue sous l'appellation de Compagnie de la Baie d'Hudson. En 1987, afin de réduire ses coûts, la Compagnie de la Baie d'Hudson a vendu sa division de commerce des fourrures afin de se concentrer davantage sur ses activités de ventes au détail. C'est la haute direction de l'organisation que je représente qui s'est portée acquéreur de cette division et qui lui a donné le nouveau nom d'Encans de fourrures d'Amérique du Nord. Notre site web et nos cartes d'affaires portent la mention « Depuis 1670 ». Nos installations actuelles ont été construites par la Compagnie de la Baie d'Hudson au début des années 1970, et bon nombre de membres de notre haute direction et de notre personnel de classement et d'administration ont fait leurs premières armes au sein de la Baie d'Hudson à Londres, à New York, à Montréal et, bien entendu, à Toronto.

Comme ils le font depuis 345 ans, les Encans de fourrures d'Amérique du Nord — les EFAN — recueillent auprès de chasseurs et de trappeurs partout en Amérique du Nord des fourrures d'animaux sauvages en vue de les trier, d'en faire la promotion et, en fin de compte, de les vendre à des membres de la communauté mondiale de la fourrure et de la mode dans le cadre de ventes aux enchères en direct. Comme la Compagnie de la Baie d'Hudson l'a fait à partir de 1670, nous empruntons des routes de cueillette qui couvrent l'ensemble du territoire de l'Amérique du Nord, à cette différence près que, aujourd'hui, nous utilisons parfois des camions et des avions plutôt que des canots d'écorce de bouleau.

Les trappeurs qui sillonnent le territoire nord-américain nous laissent leurs fourrures en consigne — ils en demeurent propriétaires. Nous nous chargeons de les trier à l'intention du secteur mondial du commerce de la fourrure. Ce tri, qui est effectué par des membres de longue date d'équipes de classement à Toronto, à Winnipeg et dans nos bureaux américains de Stoughton, au Wisconsin, exige une aptitude unique en son genre. L'objectif de ces équipes consiste à trier les fourrures de manière à ce que les fourreurs puissent les utiliser. Ainsi, nous cherchons évidemment à créer des lots de fourrures d'espèces semblables, et nous tenons compte d'un certain nombre de choses, par exemple la qualité de la fourrure et son degré de préparation en vue de l'hiver. Le meilleur moment pour piéger un animal, c'est à la fin de l'automne ou durant l'hiver. À coup sûr, nous préférons les fourrures provenant d'animaux piégés à ce moment-là plutôt qu'au printemps ou à l'été, c'est-à-dire au moment où la fourrure est légère et n'a à peu près aucune valeur. En outre, nous tenons compte de la couleur et de la texture de la fourrure. Les caractéristiques du pelage des animaux varient énormément selon la région de l'Amérique du Nord où ils vivent, et les acheteurs sont sensibles à cela.

À l'heure actuelle, les EFAN comptent quelque 650 employés dans le monde, dont environ 250 ou 300 employés à temps plein, à temps partiel ou saisonniers au Canada. Nous organisons chaque année trois ou quatre ventes aux enchères qui attirent de 350 à 700 acheteurs de tous les pays du monde et qui soutiennent les membres des secteurs du piégeage, de l'élevage d'animaux à fourrure et des services.

● (0850)

En règle générale, nos ventes aux enchères sont précédées d'une période de cinq à sept jours durant laquelle les acheteurs viennent inspecter en personne les lots de fourrures à l'encan. La vente aux enchères en direct se déroule sur six ou sept jours. Nos activités

permettent de remplir les restaurants et les hôtels d'aéroports de Toronto pendant six à huit semaines par année, ce qui génère des retombées économiques substantielles pour l'économie locale.

Les EFAN sont, de loin, le principal vendeur de fourrures d'animaux sauvages dans le monde — ils détiennent entre 65 % et 70 % des parts du marché nord-américain de la fourrure. Nos fourrures d'animaux sauvages proviennent de toutes les régions du Canada et des États-Unis, et tous les éleveurs d'animaux à fourrure avec lesquels nous faisons affaire respectent la réglementation établie par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Il est possible d'affirmer qu'on trouve des trappeurs dans chaque circonscription fédérale du Canada, y compris celles se trouvant dans des centres urbains peuplés où les conflits entre humains et animaux sauvages constituent un problème croissant exigeant l'intervention de trappeurs professionnels.

Environ la moitié des trappeurs canadiens sont des Autochtones pour qui la fourrure continue de jouer un rôle important sur le plan du revenu familial, vu que la valeur de la viande est souvent supérieure à celle des peaux qu'ils vendent.

Les acheteurs potentiels s'arrachent les fourrures de notre collection de renommée mondiale. En fait, il s'agit de courtiers professionnels qui participent à des encans partout dans le monde — une vente aux enchères d'une durée de sept jours se termine aujourd'hui même à Copenhague. Ces acheteurs professionnels comprennent la qualité et la valeur de la fourrure et participent aux quatre ou cinq encans qui existent dans le monde. Ils sont originaires de l'Angleterre, du Canada, des États-Unis, de l'Allemagne, de l'Italie, de la France, de l'Espagne, de la Grèce, de la Russie, de la Turquie, du Danemark, du Japon et de la Corée. Cela dit, à l'heure actuelle, un nombre important d'entre eux proviennent de la Chine et de Hong Kong, et ces vendeurs achètent à peu près 70 % des fourrures mises en vente, lesquelles sont destinées à une utilisation intérieure ou à l'exportation en tant que vêtements.

Le rôle des EFAN consiste non seulement à trier les fourrures, mais également à en faire la promotion partout dans le monde. Par conséquent, nous dressons la liste des entreprises qui utilisent nos fourrures et nous faisons activement la promotion de notre produit auprès d'elles.

D'une façon ou d'une autre, la fourrure est vendue en tant que produit. Sa valeur varie en fonction de l'état du marché, lequel suscite l'offre et la demande. Les prix fluctuent, comme ils le font depuis des centaines d'années.

Je vais maintenant vous fournir quelques renseignements tirés de nos chiffres de vente des cinq dernières années. Je souligne que ces chiffres ne concernent que les EFAN, vu que, même si nous sommes responsables d'environ 70 ou 75 % des ventes de fourrures canadiennes, il y a d'autres centres de distribution de fourrures d'animaux sauvages au pays. Cela dit, en 2010, nous avons vendu un peu moins de 800 000 fourrures d'animaux sauvages d'une valeur totale de 13 500 000 \$. En 2011, nous en avons vendu 700 000, pour un total de plus de 15 millions de dollars. En 2012, un peu moins de 900 000 peaux d'une valeur de 25 millions de dollars ont été vendues. En 2013, nous en avons vendu 850 000 d'une valeur totale de 39 millions de dollars, et en 2014, 863 000 d'une valeur globale de 22 millions de dollars. À ce jour, en 2015, nous avons vendu 485 000 peaux qui ont rapporté à peu près 11 millions de dollars. De toute évidence, des fluctuations non négligeables influent sur la valeur des fourrures et sur les sommes qui sont versées directement aux trappeurs du Canada.

En plus de tout cela, nous vendons approximativement 10 millions de peaux de vison d'élevage du Canada, des États-Unis et de l'Europe, ce qui fait de nous la deuxième maison de ventes aux enchères en importance dans le monde.

J'aimerais simplement dire quelques mots sur deux ou trois facteurs qui ont actuellement une véritable incidence sur l'offre et la demande. La demande est touchée de nombreuses façons. La différence de prix entre 2013 — où nos ventes se sont élevées à 39 millions de dollars — et 2014 — où elles se sont chiffrées à 22 millions de dollars pour une quantité très semblable de peaux — est absolument liée au conflit opposant la Russie et l'Ukraine. Depuis de nombreuses années, la Russie est un important acheteur de fourrures du Canada — et, d'ailleurs du reste du monde — car il s'agit d'un grand utilisateur de fourrure. Le conflit en question a interrompu les déplacements de la population russe; il a eu des répercussions sur la valeur du rouble, et, de toute évidence, le prix du pétrole a également un effet sur l'économie. Cela a une incidence notable non seulement sur les achats que les Russes font directement ici, mais aussi sur les achats qu'ils font par l'entremise d'autres pays et producteurs qui fabriquent des vêtements et vendent en gros à la Russie. La Grèce, la Turquie, la Chine et, bien entendu, le Canada, font partie de ces pays. À l'heure actuelle, les achats effectués par des Russes sont réduits au minimum.

• (0855)

Nous avons déjà été confrontés à de tels effets dans le passé. Des crises économiques asiatiques ont eu des répercussions considérables et immédiates sur le prix de la fourrure et les quantités vendues au cours d'une année donnée. En ce moment, nous parvenons à vendre à peu près l'intégralité de notre collection de fourrures de vison, mais nous ne vendons pas suffisamment de fourrures d'animaux sauvages.

En ce qui concerne l'offre et la demande, je mentionnerai que la mode stimule la demande. Lorsqu'une entreprise comme Canada Goose dote ses manteaux d'une garniture en fourrure de coyote, cela a un effet bénéfique notable sur la valeur de la fourrure de coyote, en plus de susciter des tendances de mode partout dans le monde.

Pour ce qui est de l'offre, plus couramment désignée sous l'appellation de « production », je soulignerai qu'elle est touchée par des facteurs d'ordre biologique comme le climat et les taux de reproduction. Cela dit, le prix aura aussi une incidence sur l'offre, car lorsque les prix sont élevés, les trappeurs déploieront de plus

grands efforts afin de piéger plus d'animaux et d'offrir sur le marché une plus grande quantité de fourrures.

Sur ce, j'aimerais vous remercier de m'avoir accordé de votre temps. Je pense que votre étude sur l'état actuel du commerce de la fourrure est extrêmement importante, et j'ai assurément hâte de répondre aux questions que vous voudrez bien me poser.

Merci beaucoup.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci, monsieur Cahill.

Nous allons maintenant passer aux représentants de l'Institut de la fourrure du Canada. Je ne suis pas certaine de savoir lequel d'entre eux prendra la parole en premier.

M. Thompson s'adressera à nous en premier. Vous avez 10 minutes. Je crois comprendre que vous allez partager ce temps entre vous.

M. Gregory Thompson (conseiller, Institut de la fourrure du Canada): Oui, c'est le cas.

Merci beaucoup, madame la présidente.

Au nom de l'Institut de la fourrure du Canada — l'IFC — et de son président, M. David Hutton, j'aimerais remercier le comité de nous permettre de nous présenter devant lui aujourd'hui pour lui parler de la chasse et du piégeage réglementés au Canada.

Je suis accompagné aujourd'hui par nos deux présentateurs. M. Jim Gibb, assis à ma gauche, est trappeur ontarien, spécialiste du contrôle de la faune, propriétaire et exploitant de Triple J. Wildlife Services et membre de la direction et président du Comité des communications de l'Institut. Je suis également accompagné de M. Dion Dakins, président et chef de la direction de Carino Processing Limited et également membre de la direction de l'Institut et président du Comité de la chasse au phoque de l'IFC, qui s'adressera à nous par vidéoconférence depuis St. John's, à Terre-Neuve. Les deux hommes sont tout à fait conscients de l'importance des activités de piégeage, de gestion des conflits avec les animaux et de chasse au phoque pour la culture, l'économie et l'environnement du Canada.

L'IFC a récemment fêté ses 30 années de partenariat avec les autorités canadiennes en matière de recherche et de tests sur les pièges, de promotion du bien-être animal, de piégeage des animaux à fourrure et de commerce de la fourrure.

Créé par des ministres responsables de la faune en 1983, l'Institut joue un rôle central depuis 1997 au moment de conserver l'accès à des marchés majeurs de la fourrure canadienne en Europe et en Russie en soutenant la mise en oeuvre par le Canada de l'Accord sur des normes internationales de piégeage sans cruauté — l'ANIPSC — et en faisant office de forum de collaboration et de promotion de l'utilisation durable des ressources fauniques et des communications. Nous avons établi une solide collaboration avec des organisations comme les EFAN, avec la communauté des chasseurs de phoque et avec la Fédération internationale de la fourrure.

L'IFC a joué un rôle actif en ce qui concerne les enjeux liés au bien-être animal, aux principes et aux pratiques de gestion de la faune et à la valeur sociale de la faune. Il demeure un acteur essentiel de l'appui du piégeage et de la chasse au phoque autorisés et réglementés au Canada.

M. Jim Gibb va maintenant vous parler du piégeage d'animaux sauvages à fourrure, et vous entendrez ensuite M. Dion Dakins, qui abordera la question de la chasse au phoque.

• (0900)

M. Jim Gibb (président, Comité des communications, Institut de la fourrure du Canada): Bonjour, mesdames et messieurs. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'asseoir ici pour m'adresser à vous.

Je suis honoré d'être en mesure de venir ici pour que vous puissiez mettre un visage sur un trappeur. Vous ne connaissez probablement pas beaucoup de trappeurs. Si c'est le cas, vous avez de la chance. Je sais que Robert connaît quelques trappeurs. Cependant, j'avancerais que ce n'est pas le cas de la plupart des gens. Chaque collectivité du Canada compte des trappeurs. Chaque année, une partie de notre revenu provient du piégeage.

Le Canada est un chef de file mondial en matière de recherche sur les pièges. Pour l'essentiel, les outils que nous avons conçus au pays sont fabriqués ici, par de petites entreprises locales. Je sais que l'une d'elles, établie à Kapuskasing, fabrique les pièges LDL, qui sont utilisés par des trappeurs partout au Canada. Ils sont même achetés, utilisés et copiés aux États-Unis. Il existe toutes sortes de pièges. Les pièges Bélisle et Sauvageau sont fabriqués au Québec, tout comme les pièges Rudy. Quant aux pièges Koro, ils sont fabriqués au Manitoba. Il s'agit là de petites entreprises qui fabriquent les outils utilisés dans l'industrie du piégeage. Tout cela a été rendu possible par la contribution du gouvernement fédéral à la recherche sur les pièges. Nous menons ces recherches depuis 20 ou 25 ans.

En tant que trappeur, je peux me présenter devant vous et vous dire bien honnêtement que les outils que j'utilise aujourd'hui sont différents de ceux que j'utilisais à mes débuts, il y a de cela 35 ans environ. J'ai été très chanceux, dans la mesure où j'ai eu l'occasion de me rendre dans un grand nombre de collectivités du Canada, d'enseigner le piégeage et de faire la promotion de notre secteur d'activités. Je me suis probablement rendu dans chaque collectivité de la circonscription de Dennis, dans les Territoires du Nord-Ouest, notamment Colville Lake, Fort Resolution et Fort Smith. Je crois bien avoir visité chaque petite collectivité. Je me suis également rendu au Nunavut pour faire diverses choses.

Tout se résume à l'éducation continue. Il faut que le gouvernement reconnaisse que nous fournissons un service. Nous le faisons principalement dans les régions rurales, mais durant la saison morte, mon travail consiste à piéger le raton laveur — je quitte Milton le matin, je me rends ensuite à Burlington, à Niagara Falls et à Kitchener, puis je rentre à Milton. Nous sommes probablement sept ou huit trappeurs à faire cela chaque jour. Je ne vous dirai pas pour qui nous travaillons; je me bornerai à vous dire que notre travail contribue à ce que vous puissiez allumer les lumières dans votre maison chaque jour. Vous avez peut-être lu l'article qui a paru dans le *Toronto Star* il y a de cela quelques semaines et dans lequel Toronto était qualifiée de capitale nord-américaine des ratons laveurs. Il s'agit de l'un des endroits où nous avons le plus de travail.

Quoi qu'il en soit, pour revenir à mon propos, je vous dirai que les trappeurs ont besoin d'un accès aux marchés mondiaux. Ils ont également besoin d'une réglementation fondée non pas sur l'émotion, mais sur la science et le bon jugement. Ils doivent bénéficier du soutien continu du gouvernement, qui doit comprendre qui ils sont et ce qu'ils font.

Comme Rob l'a mentionné, lorsque les prix sont élevés sur les marchés, le commerce de la fourrure fonctionne par lui-même, mais lorsque les cours s'effondrent, on a des problèmes avec le castor et le coyote. Les trappeurs sont toujours là et ont un rôle à jouer. À certains moments, leur rôle consiste à participer au commerce de la fourrure, et à d'autres, à aider la société à régler certains problèmes, ce qu'ils tentent de faire de la façon la plus rentable possible.

J'aimerais de nouveau remercier le comité de m'avoir donné l'occasion de me présenter devant lui aujourd'hui pour lui faire part de tout cela.

Merci.

• (0905)

M. Dion Dakins (président, Comité de la chasse au phoque, Institut de la fourrure du Canada): Bonjour. J'espère que tout le monde est en mesure de m'entendre.

Madame la présidente, est-ce que vous m'entendez bien?

Mme Megan Leslie: Je vous reçois cinq sur cinq.

M. Dion Dakins: Merveilleux. Merci beaucoup.

Je suppose que tout le monde reconnaît que la chasse au phoque est une activité importante sur le plan non seulement économique, mais également non économique, et qu'elle fait partie de l'identité culturelle des collectivités anglophones, francophones et inuites où les gens dépendent de cette ressource et de ces animaux pour assurer leur subsistance même. On a décrit la chasse au phoque comme une tradition consacrée et un mode de vie dans les communautés inuites, francophones et anglophones, qui possèdent chacune leurs propres techniques de chasse et expriment leur fierté culturelle par l'intermédiaire de cette activité.

Cela dit, depuis quatre décennies, les populations de phoque connaissent une croissance exponentielle. Depuis l'embargo sur les produits dérivés du phoque imposé par l'Union européenne en 2009, les prélèvements annuels canadiens de phoque ont chuté et sont bien inférieurs aux captures totales autorisées par le ministère des Pêches et des Océans, le MPO. Les populations ont atteint de nouveaux sommets. Le phoque du Groenland compte près de 7,3 millions d'individus, soit trois fois plus qu'en 1970. La population de phoques gris compte plus de 500 000 individus, soit 80 fois plus que dans les années 1960. On ne connaît pas le nombre de phoques annelés, mais les observations indiquent une hausse au sein de leur population. Cela vaut également pour diverses espèces de la côte Ouest du Canada.

La chasse au phoque a d'importantes retombées économiques sur l'économie canadienne. Ces retombées se sont élevées à plus de 70 millions de dollars entre 2005 et 2011. En 2012, la chasse au phoque a permis à notre secteur des pêches d'économiser environ 360 millions de dollars en poissons et en fruits de mer qui auraient autrement été consommés par des populations surabondantes de phoques. Les phoques du Groenland de l'Atlantique Nord-Ouest mangent 15 fois plus de poissons que ce qui est pêché par l'ensemble du secteur de la pêche du Canada. La véritable valeur de la viande issue de la chasse n'est pas tout à fait connue, mais nous savons que cette viande est beaucoup consommée dans toutes les collectivités.

Une industrie du phoque viable sur le plan commercial est un élément essentiel d'un régime de gestion des pêches. La chasse au phoque fait partie non pas du problème, mais de la solution. Le coût lié au maintien d'une population stable de phoques devra être assumé soit par les consommateurs, soit par les gouvernements. Malheureusement, ce sont ces derniers qui s'en chargent dans de nombreuses administrations.

Près de 10 000 chasseurs de phoque détiennent un permis au Canada, ce qui permet de gérer cette ressource précieuse. Le problème vient des interdictions qui démantèlent tout simplement la chasse au phoque.

L'IFC participe activement à la défense du rôle important que jouent les chasseurs de phoque au sein de notre écosystème. Ils pratiquent cette activité pour gagner leur vie; de fait, 35 % de leur salaire peut provenir de la chasse au phoque. La saison de la chasse survient à un moment de l'année où peu d'autres occasions économiques se présentent. Bon nombre de familles tributaires de cette industrie souffrent financièrement de la baisse de la demande de ce produit attribuable aux interdictions.

Au Canada, la chasse au phoque se pratique à Terre-Neuve-et-Labrador, sur l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Nunavut, et elle commence à être pratiquée sur la côte Ouest, en Colombie-Britannique. Il s'agit d'une activité durable dans le cadre de laquelle on utilise une ressource canadienne naturelle et renouvelable abondante. Très réglementée, la chasse au phoque canadienne fait partie des activités visées par les normes les plus strictes au monde en ce qui concerne le bien-être animal.

Au Canada, la chasse au phoque est également un outil de conservation. À l'échelon fédéral, des gestionnaires des ressources halieutiques du MPO fixent chaque année à un niveau durable les seuils de captures autorisées, lesquels sont rarement atteints. Ces seuils sont établis en fonction de principes de gestion préventive de manière à conserver des populations abondantes.

Cette année, le quota visant le phoque du Groenland a atteint un sommet record de 468 000 captures, ce qui représente une forte augmentation en comparaison avec le total de 270 000 atteint en 2007. À la suite d'une étude réalisée en 2008, la population de phoques du Groenland a été estimée à 7,6 millions d'individus dans l'Atlantique Nord-Ouest. Il s'agit d'une ressource abondante et renouvelable qui devrait être gérée, chassée et commercialisée.

Les interdictions de l'Union européenne en vigueur sont fondées sur une stigmatisation de la chasse au phoque par les groupes qui s'y opposent. Il est temps de changer de discours et de rétablir les marchés internationaux pour l'ensemble des produits dérivés du phoque.

Nous tenons à encourager le gouvernement à saisir l'occasion d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan détaillé de développement des marchés relativement aux phoques du Groenland, aux phoques annelés et aux phoques gris. Ce plan devrait cibler des possibilités au Canada, en Europe, en Russie, en Chine, à Taiwan et dans d'autres marchés.

Il est également indispensable de s'engager envers une approche intégrée de la gestion des pêches axée sur l'écosystème qui garantit une utilisation durable de l'ensemble des ressources marines. Le principe de gestion axée sur l'écosystème est bien en place et admis à l'échelle mondiale. Le Canada reconnaît clairement cette approche dans ses politiques et publications sur les pêches. Pratique-

ment tous les États et organismes internationaux visés par la présence des phoques ont fait de même, par exemple l'Union européenne, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, la Convention sur la diversité biologique des Nations unies et l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Toutefois, même si la gestion axée sur l'écosystème est admise, elle n'est pas entièrement appliquée au Canada, où l'on trouve les plus importantes populations de phoques au monde. La gestion des pêches est effectuée selon l'espèce et le stock.

• (0910)

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Monsieur Dakins...

M. Dion Dakins: Bien qu'elles soient reconnues, les répercussions des phoques sur l'écosystème dans son ensemble ne font pas partie intégrante du régime de gestion des pêches canadien.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Monsieur Dakins, puis-je vous demander de conclure?

M. Dion Dakins: Oui, madame la présidente. Je suis très désolé.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Je vous remercie. Ne vous en faites pas, je suis ici pour cela.

M. Dion Dakins: C'est fantastique. Merci.

En conclusion, je dirai que nous sommes conscients du fait que la chasse au phoque doit être gérée de concert avec notre secteur des pêches. Si les principes que les chasseurs respectent dans l'exercice de leur activité sont conformes aux normes les plus élevées en matière de bien-être animal et s'ils sont réglementés, il s'agit d'une activité canadienne licite qui devrait être mieux protégée et qui mérite de l'être.

Je vous remercie, madame la présidente.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci à vous tous. Je tiens simplement à signaler que nous disposerons de beaucoup de temps pour notre période de questions et de réponses. Ainsi, je suis certaine que vous pourrez en profiter pour dire des choses que vous n'avez pas pu dire durant votre exposé.

Nous allons maintenant entendre Nancy Daigneault, de la Fédération internationale de la fourrure

Mme Nancy Daigneault (vice président, Ameriques, International Fur Federation): Merci beaucoup.

Je m'appelle Nancy Daigneault. Je suis vice-présidente de la Fédération internationale de la fourrure, responsable de l'Amérique du Nord et du Sud. J'aimerais remercier la présidente et le comité de m'avoir invitée à témoigner aujourd'hui.

Je vais vous parler de l'utilisation durable des ressources naturelles du Canada, du piégeage et de la raison pour laquelle cette activité est un élément important de la conservation de l'environnement. Tout d'abord, je voudrais vous parler un peu de la Fédération internationale de la fourrure — l'IFF pour faire court.

L'IFF compte 49 organisations membres, lesquelles sont toutes des associations qui représentent les secteurs de l'élevage d'animaux à fourrure ou du commerce de la fourrure. Elles proviennent de 38 pays à travers le monde. Nous constituons un organisme diversifié qui représente les intérêts de tous les secteurs de l'industrie et, avec nos membres, nous défendons leurs intérêts à l'échelle locale et internationale.

Il est important de souligner que l'IFF croit au développement durable, à la transparence et à la responsabilité. Nous nous assurons donc que tous les membres de l'IFF adhèrent à notre code de pratique, lequel exige qu'ils respectent et travaillent selon les lois et les règlements de leur pays en ce qui concerne le bien-être animal, les normes environnementales, le droit du travail, les lois relatives à la corruption et les conventions et traités internationaux. Nous croyons fermement à ces principes et les utilisons pour nous orienter lorsque nous abordons divers problèmes partout dans le monde.

L'IFF consacre une part non négligeable de son budget annuel à l'industrie de la fourrure au Canada. Cette année, par exemple, nous avons consacré près de 400 000 \$ à des questions qui concernent la fourrure au Canada. Cela comprend un montant octroyé à l'Institut de la fourrure du Canada pour la recherche sur les pièges, l'utilisation durable et les problèmes liés à la chasse au phoque. Nous consacrons également un montant important aux questions agricoles et au volet lié à la mode de notre industrie. L'IFF est fière d'appuyer l'industrie canadienne de la fourrure.

J'aimerais vous expliquer aujourd'hui pourquoi le piégeage est si important au Canada et comment cette activité contribue à soutenir nos efforts environnementaux. Je vous expliquerai en quoi le piégeage est bien réglementé au Canada; comment il contribue à la lutte contre des maladies dangereuses pour les gens; comment les trappeurs contribuent à la réintroduction d'espèces disparues dans diverses administrations; comment le Canada est devenu un véritable chef de file en matière de recherche sur les pièges à l'échelle internationale; et, enfin, je décrirai brièvement les dangers que pose le fait de ne pas continuer sur notre voie novatrice visant la conservation de l'environnement.

Tout d'abord, le piégeage est strictement réglementé au Canada. Nos trappeurs sont instruits, responsables et bien informés au sujet de leur travail. Toutes les provinces réglementent le piégeage. Tous les trappeurs doivent réussir un cours de formation sur le piégeage. Ils doivent obtenir un permis. La plupart des provinces disposent de zones enregistrées où le piégeage est permis. Il y a aussi des saisons de piégeage ouvertes et fermées. De plus, les provinces établissent des règles en ce qui a trait aux moments et aux endroits où l'on peut piéger et à la manière dont on peut le faire, et elles surveillent attentivement les prises de façon annuelle. Pour pratiquer efficacement le piégeage, le trappeur doit connaître le comportement animal, les habitats fauniques, les types de pièges, la préparation des pièges, les pièges et les leurres à utiliser pour les différents animaux et, bien entendu, les techniques de traitement des peaux.

Les trappeurs jouent un rôle essentiel sur le plan de la gestion de la faune en respectant les quotas imposés par le gouvernement. Il y a des quotas minimaux et maximaux qui varient selon l'espèce et l'année. En Ontario, par exemple, le gouvernement exige que les trappeurs aient une récolte minimale de castors — ces trappeurs disposent de territoires de piégeage enregistrés. Dans certains secteurs, le castor est devenu surabondant.

En prenant de nouveau l'Ontario comme exemple, je mentionnerai que les trappeurs sont tenus de produire un rapport de fin de saison sur leurs captures et de le soumettre à la Fédération ontarienne des gestionnaires d'animaux à fourrure, laquelle transmettra le rapport aux autorités gouvernementales. Cela permet aux biologistes de la faune de suivre de près les taux de capture tout en recueillant des données sur les populations animales.

En outre, les trappeurs sont les yeux et les oreilles de la nature. Ils sont parmi les premiers à sonner l'alarme si l'équilibre d'un envi-

ronnement est perturbé par la pollution, par la destruction d'un habitat ou par des maladies comme la rage et la maladie de Carré. Les cas d'animaux malades doivent être signalés immédiatement au ministère approprié.

Ce qui s'est passé en 2000 au Nouveau-Brunswick illustre bien cela. À ce moment-là, les trappeurs ont contribué à la lutte contre le virus de la rage qui sévissait au sein des populations de coyotes, de renards, de ratons laveurs et de mouffettes et qui soulevait de graves inquiétudes. Ils ont capturé vivants plus de 500 animaux, les ont vaccinés et leur ont posé une étiquette d'oreille. Le programme a permis de réduire les cas de rage dans une région donnée.

Quand les biologistes ont besoin de plus de renseignements, on peut rajuster et modifier légèrement la réglementation afin d'exiger que les trappeurs leur fournissent les carcasses ou certaines parties des animaux qu'ils capturent. Cela leur permet d'examiner des éléments tels que le taux de reproduction, les habitudes alimentaires et la répartition des individus selon le sexe et l'âge. Toutes ces activités de surveillance permettent aux biologistes de tenir des registres précis sur les populations fauniques et sur leur santé.

- (0915)

Le piégeage est également un outil essentiel et indispensable à la gestion des espèces en péril et à la réintroduction de certaines espèces dans leur habitat d'origine. Les trappeurs de l'Alberta, par exemple, ont joué un rôle clé au moment de contribuer à la réintroduction du loup en Idaho. En 1996, 66 loups ont été capturés vivants en Alberta et ont été relâchés en Idaho. En 2005, la population de loups dans cet État avait augmenté à 565 individus, et l'an dernier, elle avait atteint le nombre sain de 770. Il s'agit là d'un autre excellent exemple de la manière dont les trappeurs contribuent à protéger l'environnement.

Le Canada est reconnu à l'échelle internationale pour ses techniques de piégeage, et ses installations de recherche situées à Vegreville, en Alberta, sont considérées comme une institution de pointe en matière de recherche sur les pièges et les techniques de piégeage qui permettent de garantir que les animaux à fourrure sont piégés sans cruauté. Le centre de recherche sur le piégeage a été créé dans le cadre de l'engagement du Canada à l'égard de l'Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté, accord trilatéral conclu par le Canada, la Russie et l'Union européenne. Le Canada peut s'enorgueillir d'être en pleine conformité avec cet accord. En outre, la mise à l'essai de pièges a bien servi l'industrie de la fourrure au moment de veiller à ce que nos captures soient réglementées, qu'elles soient effectuées sans cruauté et qu'elles respectent les normes adoptées par la communauté internationale.

La méthode d'essai de l'Organisation internationale de normalisation a été utilisée comme critère pour la mise en place des normes de piégeage. Au fil des ans, l'IFF a investi des centaines de milliers de dollars dans ces installations de mise à l'essai de pièges parce qu'elle pense qu'il est dans son intérêt de veiller à ce que les animaux à fourrure utilisés par l'industrie soient capturés sans cruauté. L'IFF publie sur son site web la liste des pièges approuvés et la met régulièrement à jour, à mesure que les pièges sont mis à l'essai pour qu'on puisse s'assurer qu'ils sont conformes aux normes. Plus de 600 modèles de piège visant 15 espèces ont été évalués. Le programme de recherche sur les pièges de l'IFF est reconnu partout dans le monde et place le Canada au premier plan pour sa manière progressiste d'aborder la durabilité environnementale.

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour attirer votre attention sur certaines administrations qui ne partagent tout simplement pas l'approche innovante du Canada en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable. Il est regrettable que, dans de nombreux pays du monde, on piège tout bonnement les animaux pour ensuite les jeter plutôt que de les considérer comme une ressource naturelle à conserver intelligemment et à utiliser de manière responsable. La plupart des États membres de l'UE ne permettent le piégeage qu'aux fins du contrôle des animaux nuisibles; une fois que ces animaux sont capturés, on les jette sans les utiliser. Bien qu'il s'agisse d'une mesure nécessaire, il est dommage que l'on n'établisse pas de saisons où le piégeage est permis ou interdit de manière à ce que les ressources soient utilisées de façon judicieuse et responsable.

Dans certaines régions, à mesure que le développement empiète sur l'habitat faunique, le secteur du contrôle des animaux nuisibles prend de l'ampleur. Cette tendance est préoccupante pour les biologistes et les gestionnaires de la faune puisque cela indique que des gens considèrent la faune comme un problème qui doit être éliminé et éradiqué plutôt que comme une ressource précieuse qui doit être utilisée, consommée et conservée. La viande, la fourrure et les sous-produits d'une multitude d'animaux à fourrure peuvent être utilisés pour de nombreuses choses différentes. Prenons le castor comme exemple: la peau est utilisée dans l'industrie de la fourrure; la queue est utilisée pour fabriquer des portefeuilles; les glandes odoriférantes sont utilisées dans l'industrie de la parfumerie; la viande peut être consommée; et l'huile est utilisée dans l'industrie des cosmétiques. La viande de rat musqué peut être consommée, comme celle du raton laveur. Il y a aussi un marché qui recherche la viande de ces animaux afin de l'utiliser comme appât, comme leurre et à d'autres fins liées au piégeage.

Enfin, j'aimerais souligner que l'industrie est quelque peu préoccupée — à juste titre — par la campagne que mènent les défenseurs des droits des animaux en ce qui concerne la conservation de l'environnement. Certains militants sont aveuglés par l'idéologie et ne tiennent pas compte de l'application judicieuse de la science, ce qui peut donner lieu à l'élaboration de piètres politiques publiques.

Comme je l'ai mentionné durant mon exposé, le piégeage a notamment pour objet de conserver l'environnement et de gérer les maladies. Il soutient également les gens des collectivités rurales qui vivent véritablement des produits de la terre. Les biologistes de la faune et les organismes de conservation ont passé des décennies à étudier et à réglementer consciencieusement le piégeage au Canada, et il s'agit là de la démarche qu'il convient d'adopter afin de consolider le rôle de chef de file en matière de gestion de la faune et de développement durable du Canada.

J'aimerais maintenant récapituler. Le piégeage n'est pas un sujet qui concerne uniquement l'industrie de la fourrure. Les trappeurs sont dévoués à la cause de la durabilité. Ils surveillent attentivement les populations animales et les maladies. De nos jours, le piégeage est axé sur une collaboration étroite avec les biologistes de la faune, les organismes de conservation et d'autres instances en vue de préserver la diversité écologique. Les trappeurs croient à la responsabilité et à la durabilité.

Je tiens à remercier le comité et à l'inviter fermement à poursuivre son travail de recherche sur le rôle important que joue le piégeage au sein de l'environnement. Merci.

• (0920)

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup, madame Daigneault.

Notre dernier témoin, mais non le moindre, se trouve ici, à Ottawa. Il s'agit de Michael Howie, de l'Association for the Protection of Fur-Bearing Animals

Allez-y, monsieur Howie.

M. Michael Howie (directeur du contenu numérique et projets spéciaux, The Association for the Protection of Fur-Bearing Animals): Merci beaucoup de m'avoir invité à prendre la parole au nom de l'association que je représente.

J'aimerais tout d'abord mentionner que nous ne sommes pas des spécialistes de la chasse. La chasse ne fait pas partie des questions visées par notre mandat, de sorte que je ne l'aborderai pas aujourd'hui. Je tiens aussi à souligner que nous ne sommes ni des militants des droits des animaux, ni des idéologues. Nous ne sommes pas des extrémistes. Notre association a été fondée en 1953, et, à cette époque, nous avons contribué financièrement à l'élaboration du piège Conibear. En fin de compte, nous avons déterminé que le fait de tenter de concevoir un dispositif de piégeage sans cruauté ne constituait pas un objectif réaliste, et nous nous concentrons à présent sur les solutions, sur les processus sans cruauté et sur l'éducation.

J'aimerais signaler que nous sommes quelque peu préoccupés par le fait que vous ayez accueilli ici dans le passé un ou deux biologistes qui ont reconnu pratiquer la chasse et le piégeage et recevoir du financement de chasseurs et de trappeurs pour qu'ils nous parlent de biologie de ce point de vue. Nous serions heureux de vous fournir les coordonnées de scientifiques qui n'entretiennent pas de telles relations et qui constitueraient des intervenants indépendants appropriés.

J'aimerais dire quelques mots à propos de la capacité d'appliquer la réglementation. Nous savons que le nombre d'agents de conservation a diminué au Canada, et que les secteurs où l'on en trouve plus sont extrêmement accessibles aux trappeurs — ils peuvent s'étendre sur des centaines de kilomètres

Sur le terrain, il est pratiquement impossible de veiller à ce que les pièges, qui sont mis à l'essai en vertu de l'Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté...

Nous tenons à faire observer que les intervalles de vérification peuvent aller de 24 heures à une semaine dans le cas de certains pièges. Nous avons entendu parler de nombreux cas d'animaux pris dans des pièges pendant des jours alors que ces pièges étaient censés être vérifiés aux 24 heures et d'individus d'une espèce en péril ou en voie de disparition ou d'animaux de compagnie — par exemple des chats et des chiens — prisonniers de ces dispositifs de piégeage sans cruauté, et nous disposons de documents à ces sujets.

La vaste majorité des gens qui pratiquent des activités en plein air ne sont pas des trappeurs. D'après l'Enquête canadienne sur la nature 2012 — initiative lancée par les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral —, une proportion de 89 % des Canadiens aiment passer du temps en plein air. Les activités extérieures qu'ils pratiquent vont de l'observation et de la photographie d'oiseaux à la chasse et au piégeage.

On estime que l'ensemble des activités de plein air génère des recettes de 41,3 milliards de dollars, et qu'une proportion de 5 % de cette somme est attribuable à la chasse, au piégeage et à la pêche sportive. Quant au piégeage proprement dit, il représente une proportion de 2 % de ces 5 %, ou 0,1 % de la somme totale de 41 milliards de dollars.

Au moment d'examiner chacune des catégories d'activités axées sur la nature, les auteurs du rapport font observer que le faible nombre de répondants qui ont indiqué participer au piégeage d'animaux sauvages est inférieur au seuil de fiabilité statistique et n'est donc pas affiché dans la figure pertinente. Pourtant, tous les textes réglementaires en vigueur protègent les trappeurs — ils ne protègent pas les animaux, les animaux de compagnie et les autres utilisateurs.

Dans le passé, nous avons demandé que les gouvernements provinciaux, les groupes de défense des intérêts des trappeurs, les associations de trappeurs et les trappeurs en tant que tels envisagent l'installation de panneaux d'avertissement indiquant la présence de pièges dans un secteur donné. Nous ne leur demandons pas d'indiquer l'emplacement précis de chaque piège. Nous comprenons leur préoccupation à cet égard. Nous leur demandons simplement d'installer un panneau d'avertissement. On a fait fi de cette demande, qu'on a qualifiée de ridicule.

Nous demandons que chaque piège porte une étiquette d'enregistrement de manière à ce que, en cas de mauvaise utilisation d'un piège, les agents de conservation soient en mesure d'identifier promptement la personne responsable et de prendre les mesures de suivi qui s'imposent. Cette demande a été balayée du revers de la main.

Pendant ce temps, lorsque nous consultons les blogues, les sites web ou les forums de discussion des associations de trappeurs, nous constatons qu'on y fait l'apologie du principe consistant à abattre l'animal, à l'enterrer et à se taire. C'est ce qu'on préconise dans les cas où un chien ou un individu d'une espèce en péril est pris dans un piège, on entend dire que l'industrie du piégeage a à coeur la durabilité environnementale. Je suis désolé, mais ce n'est pas ce que j'observe. Ce n'est pas ce que les faits dénotent.

On a évoqué la science de la régulation des populations. L'étude la plus récente montre que le taux de reproduction des coyotes augmente lorsqu'ils se trouvent en situation de persécution. Des études menées dans l'ouest des États-Unis indiquent que les loups s'en prennent davantage au bétail lorsqu'ils sont perturbés par le piégeage. Pourtant, on nous dit qu'il s'agit de l'unique façon de réguler ces populations.

• (0925)

Il y a de cela un an, une femme qui se promenait dans les bois est tombée sur un coyote ou un loup-coyote — le test d'ADN n'a jamais permis de l'établir clairement — qui était pris dans un collet. Des vétérinaires et des spécialistes de la faune ont estimé, en se fondant sur ses blessures et la quantité de selles présentes, que le loup-coyote se trouvait là depuis au moins quatre jours. Il avait perdu l'usage d'une patte. Il a été transporté dans un centre de réadaptation des espèces sauvages, où on l'a soigné et lui a posé un dispositif technologique de suivi avant de le relâcher. La femme qui l'a libéré après l'avoir trouvé dans des souffrances évidentes a reçu des menaces de l'association locale de trappeurs et de la municipalité, qui lui en voulait d'être intervenue dans un territoire de piégeage licite.

À 40 minutes de mon domicile de Hamilton, une tortue serpentine — une espèce en péril — a été tuée à six pieds d'un sentier d'un parc public. Il est arrivé que des chiens soient pris dans un piège Conibear posé à quatre pieds d'un sentier public, et on affirme que cela est de la faute des propriétaires de chien. Ce n'est tout simplement plus admissible.

Comme vous l'a dit le représentant des Encans de fourrure d'Amérique du Nord, on trouve probablement des trappeurs dans chaque administration. Je dois également mentionner qu'il y a 3,5 millions de chiens et 4,5 millions de chats au Canada. Ainsi, je vous pose la question: à la lumière des répercussions politiques de cela, à qui dira-t-on de s'en aller et de garder le silence?

Nous serions très heureux d'avoir l'occasion de contribuer à la mise à jour de quelques-uns des textes réglementaires en vigueur. Des administrations municipales de centres urbains ont fait savoir qu'elles n'aimaient pas les pièges, qu'elles ne les considéraient pas comme sécuritaires et qu'elles estimaient qu'ils représentent un danger pour le public. Les gouvernements provinciaux et fédéral leur répondent qu'elles n'ont pas le pouvoir d'interdire les pièges. Vancouver, Toronto, Oakville, Guelph et de nombreuses autres municipalités envisagent d'interdire les pièges, mais elles se font dire qu'elles n'ont pas le pouvoir de le faire, même s'ils constituent manifestement un danger pour leurs citoyens.

Pour résumer, je dirai que la question qui nous occupe est loin de se limiter aux facettes qu'abordent les industries de la fourrure et du piégeage. Il y a beaucoup plus de non-trappeurs que de trappeurs dans ces sentiers et ces bois, et ces personnes ne sont pas protégées adéquatement. La réglementation doit être mise à jour, et on doit mener une étude sérieuse afin de déterminer qui utilise véritablement ces sentiers et qui est exposé à un risque. De toute évidence, il ne s'agit pas des trappeurs.

Je serai heureux de répondre à vos questions sur ces sujets.

Merci.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup, monsieur Howie.

Je remercie tous les témoins.

Nous allons maintenant passer à la période de questions et réponses. Le premier intervenant sera M. Sopuck. Vous avez sept minutes.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Merci beaucoup.

Je vous sais gré de vos témoignages.

Monsieur Gibb, je serai assurément heureux de vous accueillir sur mon exploitation agricole. Il y a neuf huttes de castor sur mon exploitation agricole. À coup sûr, des mesures de contrôle s'imposent.

Il était très important que nous menions la présente étude. Cela dit, je tiens à mentionner clairement que ce n'est pas le Parti conservateur qui a suggéré que M. Howie et l'Association for the Protection of Fur-Bearing Animals témoigne dans le cadre de la réunion. Je pense qu'il est très important de le dire aux fins du compte rendu.

Je tiens également à souligner, monsieur Howie, que votre témoignage était intéressant. Cela dit, j'ai sous les yeux un article daté du 5 février dans lequel vous affirmez que votre objectif est de mettre fin au commerce de la fourrure et de trouver des solutions non mortelles aux conflits avec les animaux sauvages, lesquelles rendraient en grande partie inutile le recours au piégeage. En termes parfaitement clairs, votre organisation veut faire cesser le piégeage d'animaux sauvages au Canada.

Sur un autre sujet, vous avez évoqué la partialité des biologistes qui sont peut-être financés par des organisations de chasseurs et de trappeurs. La plupart de ces organisations disposent de budgets très limités. Je pense qu'il est très important de mentionner que The Humane Society of the United States dispose d'un budget annuel de 60 millions de dollars. Ainsi, lorsqu'on évoque la partialité, il faut énoncer très clairement les faits.

Monsieur Cahill, pourriez-vous, s'il vous plaît, parler au comité de l'importance que revêt la présente étude?

• (0930)

M. Robert Cahill: L'étude qu'entreprend le comité?

M. Robert Sopuck: Oui, cette étude-là.

M. Robert Cahill: Nous sommes d'avis qu'un tel travail a une grande importance pour amener les Canadiens à véritablement saisir que le commerce de la fourrure existe toujours, qu'il se porte très bien, qu'il permet à des gens de vivre des produits de la terre et que, partout dans le monde, comme Mme Daigneault l'a mentionné, il y a des trappeurs qui se sentent incapables d'offrir leurs fourrures et qui pratiquent le piégeage sans en tirer de bénéfices.

J'ai beaucoup voyagé en Europe, notamment en Irlande, aux Pays-Bas, en France, au Royaume-Uni, en Suède et en Ukraine, et je peux vous dire que, dans ces pays-là, on piège une quantité astronomique d'animaux pour ensuite les jeter dans le fossé le plus près ou les faire incinérer dans des installations gouvernementales. J'invite ceux qui prétendent que le piégeage n'est pas nécessaire à aller dire cela à la reine des Pays-Bas, où l'on capture chaque année et depuis des décennies de 200 000 à 300 000 rats musqués moyennant un coût d'environ 100 \$ par individu pour ensuite les incinérer de manière institutionnelle. On fait cela pour réguler la population. La France compte 200 000 trappeurs; ils ne vendent pas la moindre peau. En Espagne et en Irlande — où je suis allé —, on piège le renard et le vison, et on les jette simplement dans le fossé. On ne connaît même pas leur valeur. On ne sait plus que ces animaux ont une valeur. Au Canada, ils ont conservé cette valeur, et des gens vivent de la terre.

J'ai également observé les normes en matière de piégeage en vigueur dans le monde et j'ai travaillé avec des gens dans le monde entier, et je peux vous dire qu'il ne fait aucun doute que nous disposons des normes les plus élevées et du régime le plus rigoureux d'établissement, d'application et de suivi des dispositions réglementaires. Nous croyons que nous disposons incontestablement du meilleur régime au monde, et qu'il nous permet d'agir de façon proactive, de prendre conscience de ce qui se passe et d'améliorer les choses. À mon avis, il est extrêmement important pour vous-même et pour les Canadiens que vous vous penchiez véritablement sur la question afin de mieux la comprendre.

M. Robert Sopuck: Merci.

Madame Daigneault, vous avez parlé de l'importance que revêtent les politiques publiques au moment de soutenir le piégeage. Quels seraient les effets d'un texte législatif en matière de droits des

animaux, par exemple le projet de loi C-592 émanant de la députée néo-démocrate de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, lequel a plongé dans une profonde consternation le milieu des défenseurs de l'utilisation durable? Quel genre d'effet aurait un texte législatif de ce genre sur l'industrie du piégeage?

Mme Nancy Daigneault: Si vous faites allusion à une suppression pure et simple du piégeage au Canada, je dois dire qu'une telle mesure constituerait une entrave réelle et considérable sur le plan économique au Canada. Il est important de savoir que le commerce de la fourrure fournit une contribution de plus de 800 millions de dollars à l'économie canadienne. Les trappeurs et les exploitants de fermes d'élevage d'animaux à fourrure du pays ont réalisé des ventes de peaux d'une valeur de plus de 135 millions de dollars de 2007 à 2009, et ce chiffre est même supérieur à cela actuellement puisque les ventes de peaux ont augmenté jusqu'à 2013 environ. Ainsi, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont touché une somme d'environ 1,6 million de dollars en redevances annuelles et en recettes découlant des permis de piégeage, et une proportion de 42 % de cette somme a été versée directement à des programmes gouvernementaux de conservation de la faune et des habitats.

Notre industrie contribue notablement à l'économie canadienne, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays où — comme l'a expliqué mon collègue M. Robert Cahill, des EFAN — on pratique le piégeage simplement aux fins de la régulation des populations d'animaux nuisibles. Là-bas, on jette les animaux capturés, car on ne les considère pas comme une ressource qui peut être consommée et utilisée.

Ainsi, il est permis de craindre qu'une éventuelle interdiction du piégeage dans une municipalité ou une région du Canada aura des répercussions non négligeables.

M. Robert Sopuck: Monsieur Thompson, nous avons tendance à aborder les questions relatives au piégeage, à la vie en plein air et au mode de vie axé sur l'utilisation durable sous l'angle économique, mais bien d'autres facettes doivent être prises en considération. Pouvez-vous nous parler de l'importance que revêt le piégeage sur les plans culturel et spirituel pour certaines collectivités qui tirent fierté de leur travail et de leur savoir-faire, et qui ont la liberté d'adopter un mode de vie que bon nombre d'entre nous ne peuvent que rêver d'adopter?

• (0935)

M. Gregory Thompson: Merci de cette question.

Au cours de ma carrière, j'ai eu le privilège de travailler pour le gouvernement du Canada à titre de consultant ou de gestionnaire de la faune dans un certain nombre de collectivités de l'Arctique. J'ai toujours trouvé palpitant d'aller interviewer des chasseurs et des trappeurs dans des collectivités éloignées afin d'en apprendre davantage à propos du solide lien qui unit véritablement ces gens, les membres de leur famille étendue et, bien sûr, leur collectivité, et les ressources naturelles qui les entourent.

L'autosuffisance est une question capitale pour nous tous, et cela est particulièrement évident dans le cas des familles de chasseurs et de pêcheurs avec lesquelles j'ai passé pas mal de temps dans les bois et avec lesquelles j'ai voyagé. Nous avons prélevé des aliments dans la nature, nous avons partagé ces aliments et nous avons célébré leur valeur afin de souligner l'attachement de ces familles et de leurs ancêtres aux animaux qui leur ont permis non seulement de survivre, mais également de prospérer, et ce, dans des régions extrêmement inhospitalières de l'Arctique.

On dispose d'une quantité astronomique de données de nature anthropologique en ce qui concerne les liens spirituels qui unissent les êtres humains aux animaux sauvages qu'ils capturent. C'est particulièrement le cas en ce qui a trait aux collectivités de chasseurs du monde entier. Comme on l'a dit plus tôt, la moitié des trappeurs du Canada sont des Autochtones, et ces gens nous ont assurément parlé en long et en large de l'importance que revêtent pour eux le piégeage et la cueillette d'aliments sauvages au pays.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup. Merci aussi à vous, monsieur Sopuck.

Nous allons passer à M. Bevington.

M. Robert Sopuck: Merci.

M. Dennis Bevington (Territoires du Nord-Ouest, NPD): Merci.

Notre discussion est intéressante, cela ne fait aucun doute. Comme j'ai grandi dans le Nord, j'ai consommé la plupart des animaux dont nous parlons. Il m'arrive très souvent de porter des vêtements en peau d'original, mais pas à Ottawa — ici, on s'attend à ce que je porte un complet, et je suis tout à fait à l'aise avec cela puisqu'il s'agit de la tenue de mise ici, mais chez moi, je porte les vêtements que je trouve confortables. Quand j'étais petit, je portais des bottes mukluk presque chaque jour, car cela faisait partie de la culture dans laquelle je vivais.

J'ai pu observer bon nombre de choses dont vous avez parlé. Je commence à me demander si le gouvernement traite injustement les trappeurs du pays. Il semble que, dans d'autres pays, on injecte beaucoup d'argent dans les activités de piégeage visant à prévenir des dangers ou à lutter contre des animaux nuisibles, et que les trappeurs déploient beaucoup d'efforts afin de protéger l'environnement. Je suis curieux de connaître l'ampleur du soutien qu'offre le gouvernement fédéral pour les activités de ce genre dans notre pays.

Mon autre question porte sur l'avenir des fourrures canadiennes sur le marché. Les fourrures provenant d'animaux nuisibles capturés dans d'autres pays auraient-elles une valeur sur le marché? Que se passerait-il si toutes ces peaux de rat musqué se retrouvaient l'an prochain sur le marché?

M. Robert Cahill: En fait, une grande partie des captures d'animaux à fourrure découle de la lutte contre les animaux nuisibles. Il n'y a donc pas de saisons là-bas. Les trappeurs sont généralement munis de permis. L'application de la loi et la surveillance sont loin d'être aussi rigoureuses qu'elles le sont ici. Ils ont complètement perdu leur savoir-faire en matière de préparation des fourrures en vue de la commercialisation.

Il y a 15 ans, et pendant de nombreuses années avant cela, une vente aux enchères se tenait à Leipzig, en Allemagne. On y vendait la plupart des fourrures d'animaux sauvages provenant de l'Europe, mais le mouvement d'opposition au piégeage et à la fourrure a rélégué tout cela à la clandestinité. Ainsi, il faudrait 30 ou 40 ans avant d'instaurer là-bas une quelconque tradition en ce qui concerne l'utilisation de la fourrure. Nous nous penchons actuellement sur cela. C'est notamment pour étudier cette possibilité que je me suis rendu là-bas.

Quelles seraient les répercussions? En ce moment, nous avons de la difficulté à écouler nos fourrures. Les prix sont bas. Cependant, nous savons aussi...

• (0940)

M. Dennis Bevington: Vous m'en avez assez dit là-dessus. Pouvez-vous répondre à la question touchant le gouvernement fédéral et le rôle qu'il doit jouer au moment de soutenir les chasseurs et les trappeurs du pays? J'invite tous les témoins à intervenir.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Monsieur Gibb, avez-vous quelque chose à dire?

M. Jim Gibb: J'aimerais tenter de répondre à la question.

Au cours des 30 dernières années, le gouvernement fédéral a injecté beaucoup d'argent dans la recherche sur les pièges. Cependant, mes amis trappeurs me présentent l'envers de la médaille — ils se demandent pourquoi ils doivent changer tel ou tel outil et pourquoi ils doivent continuellement mettre à jour leurs outils de piégeage. Cela dit, c'est grâce au soutien continu du gouvernement fédéral que nous avons pu moderniser notre matériel et que nos outils sont considérés comme les meilleurs du monde. Ils sont comparables...

M. Dennis Bevington: Êtes-vous en mesure d'indiquer le montant versé chaque année?

M. Jim Gibb: Je crois l'avoir mentionné durant mon exposé. À l'heure actuelle, l'une de nos sources de financement est le ministère de l'Environnement, qui contribue aux recherches sur les pièges menées dans nos installations de Vegreville, en Alberta. Je pense que ces fonds s'élèvent à 300 000 \$ environ.

L'autre élément crucial pour nous...

M. Dennis Bevington: Est-ce que quelqu'un d'autre a des renseignements à fournir là-dessus? Comme je ne dispose que de sept minutes, j'aimerais que tout le monde puisse participer à la discussion.

M. Michael Howie: En règle générale, le piégeage lié à la lutte contre les animaux nuisibles se pratique dans des municipalités où d'autres solutions pourraient être utilisées. En Ontario, si vous signalez au ministère des Ressources naturelles la présence d'un coyote dans votre cour arrière, on vous remettra un feuillet de renseignements et le numéro de téléphone du trappeur de votre localité. Les gouvernements offrent énormément de travail aux trappeurs.

M. Jim Gibb: J'aimerais également ajouter que le gouvernement fédéral a adhéré à l'Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté. Il s'agit de l'un des accords commerciaux les plus judicieux que nous ayons jamais ratifiés, vu qu'il nous permet d'accéder à tous les marchés du monde. En l'absence de ces marchés, je deviendrais probablement millionnaire du jour au lendemain, car mon travail en deviendrait un de lutte contre les animaux sauvages nuisibles. À coup sûr, le soutien du gouvernement fédéral au moment de conclure cet accord commercial a été extrêmement profitable sur tous les plans pour notre industrie.

M. Robert Cahill: En fait, Agriculture Canada dispose de programmes dans le cadre desquels on fait la promotion des fourrures d'élevage au Canada, plus particulièrement les fourrures de vison et de renard, et nos associations membres profitent de cela. Toutefois, il n'existe pas de programmes de nature semblable qui contribuent à la promotion à l'échelle internationale des fourrures d'animaux sauvages. J'estime qu'il y a actuellement une lacune à ce chapitre.

M. Dennis Bevington: Qu'en est-il de la vente de fourrures sur le marché canadien? Est-ce que des activités de promotion sont menées à cet égard? Quelle proportion des fourrures canadiennes est vendue au pays?

M. Robert Cahill: À l'heure actuelle, l'utilisation et la vente de fourrures au Canada sont extrêmement faibles.

M. Dennis Bevington: Est-ce qu'un quelconque programme fédéral a été mis en place afin de remédier à cela? Il me semble que notre propre marché constitue un débouché qui tombe sous le sens.

M. Michael Howie: Pour ma part, monsieur, ce qui tombe sous le sens, c'est que les Canadiens ont fait savoir qu'ils n'étaient pas vraiment intéressés par la fourrure. Voilà pourquoi ils n'en achètent pas.

M. Robert Cahill: Allez dire cela aux gens de Canada Goose, qui ornent tous leurs manteaux de fourrure provenant principalement de coyotes canadiens et qui vendent un nombre considérable de manteaux au pays. Nous discutons avec eux de leurs souhaits en matière de traçabilité, et nous veillons à ce qu'ils ne manquent jamais de cette fourrure que leurs clients veulent acheter.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Je tiens à signaler que M. Dakins aimerait peut-être intervenir.

M. Dion Dakins: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Bevington, en ce qui concerne les enquêtes sur l'opinion publique, je vous dirai que l'Institut de la fourrure du Canada a mené une foule de sondages sur les valeurs des Canadiens, plus particulièrement en ce qui concerne l'exploitation du phoque et l'utilisation de la fourrure d'animaux sauvages. Ces sondages ont révélé que les Canadiens croient que la capture de ces animaux doit s'effectuer dans le plus grand respect du bien-être animal, et que les produits doivent être utilisés.

J'aimerais souligner que, dans le cadre du plus récent budget, une somme de 1,1 million de dollars a été affectée au développement du marché des produits du phoque. C'est absolument nécessaire. En fait, nous croyons que la valeur doit être accrue, et nous aimerions poursuivre le dialogue avec le gouvernement du Canada afin de cerner les véritables besoins au chapitre de la promotion de la fourrure d'animaux sauvages et des produits du phoque. À Terre-Neuve-et-Labrador, nous chassons non seulement le phoque, mais également l'original, surtout dans notre parc naturel international du Gros-Morne. Le Canada a la responsabilité essentielle de chasser l'original afin d'assurer une succession forestière adéquate. Ces produits ne sont pas vendus sur le marché. Les gens utilisent les peaux, qui sont tannées dans nos installations de Terre-Neuve-et-Labrador. Toute la viande provenant de ces animaux est consommée.

Les Canadiens soutiennent la chasse et le piégeage, et, en fait, ils croient que nous devons commercialiser les produits et éviter de les gaspiller.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup, monsieur Bevington.

Mme Nancy Daigneault: Si vous le permettez, j'aimerais dire quelques mots à propos du soutien qu'offre le gouvernement à l'industrie de la fourrure du Canada...

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Soyez très brève, madame Daigneault.

Mme Nancy Daigneault: ... les gouvernements ont été très utiles. Comme M. Cahill l'a mentionné, le programme Agri-marketing a versé des millions de dollars au cours des 10 dernières années afin de soutenir la commercialisation de la fourrure d'élevage canadienne en Amérique du Nord et à l'étranger. L'installation de recherches sur les pièges que le gouvernement du Canada soutient depuis deux ou trois décennies a joué un rôle clé au moment d'aider le Canada à devenir un chef de file à l'échelle internationale en matière de recherche sur les pièges.

• (0945)

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup.

Monsieur Calkins.

M. Blaine Calkins (Wetaskiwin, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Le Parti libéral passe son tour? À moins qu'il s'agisse de la manière de procéder?

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Non, c'est à vous que revient le droit de parole.

M. Blaine Calkins: D'accord, 1 fois sur 10. J'ai compris.

C'est merveilleux d'être ici. J'ai fait partie du comité pendant de nombreuses années, et je suis ravi de revenir ici et de constater que les analystes sont demeurés les mêmes. La greffière est nouvelle, mais les analystes n'ont pas changé. Je suis content de retrouver de vieux amis autour de la table.

Je suis un chasseur et un garçon de ferme d'une région rurale de l'Alberta. Je suis député de Wetaskiwin depuis maintenant près de 10 ans. À coup sûr, j'aime les activités de plein air. J'ai été gardien dans un parc national pendant de nombreuses années, et j'ai été agent de protection de la nature et conservateur de parc en Alberta. Je suis assurément un amateur de la vie en plein air.

Ma première question s'adresse à M. Dakins. J'aimerais savoir s'il est au courant du fait que le gouvernement du Canada a proposé, dans le cadre de son budget de 2015, de soutenir le secteur de la chasse au phoque et d'investir 5,7 millions de dollars sur cinq ans pour aider les produits du phoque à accéder aux marchés. Qu'avez-vous à dire à propos de ce poste budgétaire proposé?

M. Dion Dakins: Nous sommes assurément très heureux de constater qu'on propose dans le budget d'investir des sommes pour protéger et réaffirmer le droit des Canadiens de chasser le phoque et de commercialiser les produits qu'on en tire. Cependant, nous menons depuis quelques années des discussions à propos des difficultés importantes auxquelles le secteur est en butte. Nous sommes d'avis que la somme de 1,1 million de dollars représente un point de départ, mais nous allons devoir rencontrer les représentants du gouvernement du Canada afin d'évaluer avec eux la situation. Le plan est-il suffisamment solide? Ces ressources seront-elles suffisantes pour changer l'opinion qui s'est formée sous l'influence des organismes qui luttent contre l'utilisation de la fourrure?

Les Canadiens, surtout ceux qui appartiennent au secteur de la chasse, ont investi beaucoup de temps et d'énergie afin de répondre à des normes élevées en matière de bien-être animal. Nous aimerions qu'on prenne des mesures rigoureuses afin que nous puissions récupérer les marchés que nous avons perdus et ceux qui sont actuellement menacés par les opposants à l'utilisation de la fourrure.

M. Blaine Calkins: J'aimerais dire quelques mots à propos de ces opposants. Ici, à Ottawa, il n'est pas rare que des députés, surtout ceux d'autres partis que le mien, n'aient d'autres solutions à proposer que celles d'interdire quelque chose dont ils ne semblent pas comprendre l'importance. Le projet de loi d'initiative parlementaire déposé par le NPD, auquel mon ami Bob Sopuck a fait allusion un peu plus tôt au cours de la réunion, illustre cela. Le NPD a déposé d'autres projets de loi de cette nature, notamment en vue d'interdire l'abattage des chevaux. Nous savons tous ce qui s'est produit aux États-Unis lorsqu'on a tenté de faire cela. Des chevaux ont été abandonnés, et un grand nombre d'entre eux ont énormément souffert, car on ne disposait d'aucune méthode non cruelle de les abattre ou de s'en débarrasser à la fin de leur vie ou lorsqu'ils n'étaient plus utilisables.

Il semble donc qu'il s'agisse d'un thème récurrent. Je ne comprends pas pourquoi quelque chose d'aussi important que le piégeage... Nous avons fondé notre pays grâce au commerce de la fourrure. Bon sang, c'est grâce à cela que nous avons bâti notre pays. Cela fait partie de notre patrimoine national et de notre identité. Le piégeage était pratiqué non seulement par les Autochtones, mais aussi par les Métis. Marcien LeBlanc, un aîné métis de ma circonscription, voyage partout en Alberta. Il parle constamment de la valeur que cela revêt et du fait qu'on doit amener les jeunes à rétablir le contact avec la terre et avec la nature. Il s'agit d'un service absolument crucial.

J'aimerais parler du projet de loi qui a été déposé par mon collègue, Garry Breitkreuz. Je pense que la plupart des gens du milieu des activités de plein air savent depuis un certain temps que ce texte législatif a été déposé. Il s'agit du projet de loi C-655. J'espère que nous aurons le temps de l'adopter.

J'aimerais demander à Robert, à Greg et à Nancy de nous dire ce qu'ils pensent du projet de loi, qui aura pour effet de codifier à l'échelle fédérale et d'ériger en infraction au Code criminel le fait de perturber une activité licite de chasse, de piégeage ou de pêche. J'aimerais entendre vos réflexions à propos de ce texte législatif.

Commençons par vous, Greg.

M. Gregory Thompson: Merci.

Chose certaine, la réaction du milieu à cette initiative a en général été très positive. En tant que chasseur, je peux également témoigner de l'importance du respect à l'égard des activités encadrées par un permis et une formation auxquelles je m'adonne de façon légitime. Il en va de même des activités de piégeage réglementées et assujetties à un permis. Il y a assurément beaucoup de soutien en ce qui concerne l'adoption de la proposition de M. Breitkreuz.

Si vous me le permettez, j'aimerais revenir à ce que Dion disait au sujet du poste budgétaire et de l'engagement à examiner la croissance des marchés. Une autre chose que nous espérons voir — à l'institut, en tout cas — c'est le maintien des accords de financement de base conclus avec Environnement Canada, avec le gouvernement du Canada, pour permettre le maintien de notre programme de recherche sur le piégeage dans le contexte de l'Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté et des études connexes que Nancy a abordées lorsqu'elle parlait des installations de Vegreville, où nous menons une grande partie de nos essais et de nos recherches sur le piégeage. Le maintien de ce financement sera très important pour nous, et nous permettra de continuer de pouvoir mettre en oeuvre l'accord international et d'avoir accès aux marchés internationaux, et en particulier celui de l'Europe.

• (0950)

M. Blaine Calkins: Fantastique.

Robert, aimeriez-vous dire quelque chose?

M. Robert Cahill: Oui, certainement. Merci.

Je pense que, à certains égards, il est malheureux que nous ayons besoin d'un projet de loi pour protéger les gens qui mènent des activités légitimes qui sont traditionnelles, légales, culturelles et bénéfiques pour les familles et les collectivités. Toutefois, je pense que, vu le contexte dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, il y a des gens qui n'acceptent pas cette activité et n'ont pas cette tolérance. Je pense que c'est un message important pour ramener les grandes valeurs canadiennes que sont la tolérance et le respect.

M. Blaine Calkins: D'accord, très bien.

Nancy?

Mme Nancy Daigneault: De façon générale, les réactions que j'ai entendues au sujet du projet de loi d'initiative parlementaire ont été très positives. Comme M. Cahill l'a dit, il est malheureux que nous ayons besoin d'un projet de loi comme celui-ci pour permettre aux gens de mener une activité qui est légale au Canada, qui est vraiment l'activité fondatrice du pays. Le projet de loi est bien reçu dans le milieu.

Si nous envisageons les choses d'un point de vue plus général, il serait peut-être possible d'en étendre la portée au secteur agricole, au secteur de l'élevage d'animaux à fourrure du Canada. Beaucoup d'éleveurs se sentent menacés par les extrémistes de la défense des droits des animaux. Des gens sont entrés par effraction dans les bâtiments d'élevage et ont libéré des animaux. Je pense que le milieu de l'élevage d'animaux à fourrure au Canada accueillerait bien un projet de loi similaire qui lui permettrait aussi d'être mieux protégé.

Je sais que je m'éloigne un peu du sujet, puisque ce n'est pas le secteur agricole qui est à l'étude aujourd'hui, mais, comme nous en parlions, j'ai cru qu'il était approprié de le mentionner.

M. Blaine Calkins: On me dit qu'il me reste 60 secondes, alors, Jim, la question que je voudrais vous poser...

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Six secondes.

M. Blaine Calkins: ... à titre d'ex-agent de conservation, j'ai utilisé des pièges pour attraper des ours et d'autres animaux...

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Monsieur Calkins, votre temps est écoulé.

M. Blaine Calkins: J'aurai peut-être l'occasion de lui poser de nouveau ma question.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Peut-être.

M. Blaine Calkins: Nous allons orienter la discussion en ce sens.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup.

Monsieur McKay.

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Merci, madame la présidente, et permettez-moi de vous dire que vous êtes assurément meilleure que votre prédécesseur. Espérons que vous garderez votre poste, parce que, sinon, je me porte candidat.

Monsieur Howie, j'ai observé avec amusement l'anxiété ressentie par M. Sopuck pendant votre exposé. Apparemment, votre principal défaut, c'est que vous n'êtes pas un témoin recommandé par le Parti conservateur et que vous n'êtes clairement pas au diapason des autres témoins. Drôle d'idée que celle de tenir un débat dans notre pays. M. Sopuck a soulevé deux ou trois points, puis a posé ses questions à d'autres personnes mieux disposées à appuyer son point de vue.

Vous n'avez pas eu l'occasion de réagir aux allégations de M. Sopuck, dont une qui, je crois, avait trait à des biologistes. Voulez-vous prendre un instant pour essayer de réagir à ce que M. Sopuck a soulevé?

M. Michael Howie: Merci beaucoup de m'en offrir l'occasion, monsieur McKay. M. Sopuck m'a déjà traité de radical à la Chambre des communes, et je n'ai pas eu l'occasion de me défendre là non plus, pendant l'affaire des chapeaux de fourrure de la GRC.

Je pense qu'il est important que vous ne me confondiez pas avec la HSUS, monsieur Sopuck. Je gagne le tiers de ce que je pourrais gagner ailleurs parce que je crois en ce que je fais. Je donne la majeure partie de ce que je gagne à d'autres organismes sans but lucratif et oeuvres de charité, alors je vous prie de bien vouloir cesser de faire ce genre d'insinuations concernant ma valeur.

Je pense qu'il est aussi important de signaler que 70 % de la fourrure dont nous parlons aujourd'hui vient du secteur de l'élevage, et pourtant, nous parlons de piégeage comme s'il s'agissait de la seule source de fourrure. Il faut aussi dire que le gouvernement a tenté, à coup de millions de dollars, en fait, de promouvoir la fourrure, et que les gens continuent de ne pas en acheter au Canada. Je pense que c'est une mauvaise décision d'affaires que de continuer d'essayer de vendre un produit dont personne ne veut, alors il faut soit faire changer le marché soit changer de produit. Je pense aussi qu'il faut mentionner que ce qui nous intéresse, ce sont les solutions. Oui, idéalement, j'aimerais qu'il n'y ait plus de piégeage. J'aimerais aussi qu'il n'y ait plus de pauvreté ni de guerre. Cela ne signifie pas que je ne m'intéresse pas à l'idée d'avoir un peu plus de nourriture pour les itinérants de temps à autre.

Lorsque vous dites que nous nous opposons catégoriquement à tout ce que vous défendez, c'est une proclamation unilatérale de votre part, monsieur Sopuck, pas de la mienne. Mais comme vous pensez aussi que 39 %, c'est une majorité, passons à autre chose.

• (0955)

L'hon. John McKay: Merci, monsieur Howie.

Je ne savais pas que vous aviez tant d'amitié pour M. Sopuck. Si j'avais su, je vous aurais probablement accordé plus de temps.

M. Michael Howie: Il inspire certainement cette amitié à toutes les personnes qu'il rencontre.

L'hon. John McKay: Je voulais soulever la question suivante auprès des autres témoins, et de M. Cahill en particulier, parce que j'aime bien entendre les deux points de vue. Pendant votre exposé, je me disais que je ne connais plus personne qui porte de la fourrure. Lorsque je me suis marié, il était important que j'achète un manteau de fourrure à ma femme. Aujourd'hui, elle serait horrifiée si je lui en achetais un. Je pense que nous sommes tout à fait typiques. J'ai écouté votre énumération de chiffres concernant les marchés, et j'ai trouvé tout à fait fascinant ce que vous avez dit au sujet de l'Ukraine et de la Russie.

M. Howie a-t-il raison de dire que le principal problème du marché au Canada, c'est que les Canadiens, entre autres, ont décidé qu'ils ne veulent pas de fourrure? J'ai noté votre exemple concernant Canada Goose, qui semble être une exception.

M. Robert Cahill: C'est vraiment une affaire de mode. Lorsque je travaillais pour l'entreprise familiale dans les années 1980, notre petite entreprise de Peterborough vendait pour 1 million de dollars de vêtements en fourrure. Aujourd'hui, c'est moins de 10 % de ce chiffre. Le marché a beaucoup changé. Il y a aussi eu la récession des années 1990 en Occident. Nous avons vécu des changements sociaux. Aujourd'hui, les gens investissent plus d'argent dans les appareils électroniques et les voyages que dans le passé. Je pense que ce que nous voyons, dans bien des endroits, c'est un changement de priorité pour ce qui est de l'utilisation du revenu disponible. Et pourtant, si vous feuillotez un magazine de mode aujourd'hui — en automne et en hiver, en tout cas —, presque toutes les grandes marques du monde utilisent la fourrure. Les représentants de certaines des grandes marques m'ont invité à leur rendre visite dans quelques semaines. Je vais aller en France et en Italie et visiter Louis Vuitton, Gucci, Chanel, Fendi et Prada. Ces entreprises utilisent toutes la fourrure, alors il n'y a pas que Canada Goose. Si vous jetez un coup d'oeil sur les gammes de vêtements que ces entreprises créent, il y a toutes sortes de choses. C'est vraiment une mode qui suit divers cycles dans diverses parties du monde à divers moments.

L'hon. John McKay: Merci de votre réponse.

Je vais donner la possibilité à M. Howie de réagir, mais, avant de le faire, je vais demander à M. Gibb ou à M. Thompson de me parler du problème des étiquettes et des panneaux d'avertissement que M. Howie soulève, en particulier dans les zones urbaines ou aux endroits où les gens se promènent et utilisent le même espace que les pièges.

Qu'y a-t-il de déraisonnable là-dedans?

M. Jim Gibb: Je vais vous donner une partie de réponse, au moins. Comme il y a des gens qui sont contre ce qu'on fait, si on indique qu'on met des pièges quelque part, cela crée la possibilité que toutes sortes de problèmes surviennent.

J'ai moi-même deux chiens, alors j'adore les chiens, mais la première chose que les gens font lorsqu'ils arrivent en région rurale, c'est de détacher leur chien et de le laisser gambader.

L'hon. John McKay: Oui.

M. Jim Gibb: Cela cause beaucoup de problèmes, parce qu'il y a d'autres usagers des terres qui chassent, qui pêchent et qui installent des pièges. Lorsqu'un chien est pris dans un piège... La société a imposé aux trappeurs d'utiliser des pièges mortels; les gens ne veulent pas que les animaux souffrent. Je peux vous dire en toute honnêteté que les chiens ne souffrent pas trop lorsqu'ils sont pris dans un piège. Mais c'est malheureux.

L'hon. John McKay: Oui.

Que pensez-vous des étiquettes?

M. Jim Gibb: Je peux vous donner une réponse très précise au sujet de la pose d'étiquettes en Ontario. J'ai trois lignes de piégeage enregistrées que j'utilise en Ontario. Cela prend à peu près cinq minutes pour communiquer avec un agent de conservation et savoir exactement qui a installé des pièges à cet endroit. Il n'y a donc pas de problème.

Ce qui cause beaucoup de problèmes, c'est le fait que les gens qui sont aux prises avec des animaux nuisibles prennent les choses en main. Ils peuvent acheter un piège permettant de capturer l'animal vivant au magasin de nourriture pour animaux du coin de la rue ou en obtenir un de quelqu'un d'autre, parce qu'il y en a qui circulent, et ils installent les pièges sans faire attention. Ils ne savent pas quoi faire de l'animal qu'ils capturent, et c'est ce qui finit par faire la une du *Hamilton Spectator* ou du *Toronto Star*.

• (1000)

L'hon. John McKay: D'accord, eh bien, permettons à M. Howie de réagir à ce qu'a dit M. Gibb et...

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): En fait, il n'y a plus de temps pour lui permettre de réagir.

L'hon. John McKay: Oh, mon Dieu.

Eh bien, j'inviterai M. Howie à réagir si jamais M. Sopuck lui pose une autre question.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci, monsieur McKay.

Nous allons maintenant passer à M. Bevington.

M. Dennis Bevington: Merci.

Les trappeurs sont des environnementalistes; ils s'occupent de l'environnement dans bien des cas. Y a-t-il des programmes fédéraux qui visent précisément à renforcer le travail qu'ils font pour protéger l'environnement? Lorsqu'il s'agit du genre de choses dont nous parlions, d'animaux malades ou de changements touchant l'état de santé des animaux, y a-t-il un système de déclaration qui récompense les trappeurs qui fournissent cette information?

M. Gregory Thompson: Si vous me permettez de répondre, monsieur, Nancy a fait un excellent résumé des programmes de surveillance liés à la santé et à l'état des animaux à fourrure dans le cadre desquels les trappeurs qui collaborent avec les administrations — et je parle des administrations provinciales et territoriales — communiquent de l'information. Les captures font l'objet d'un suivi, et les trappeurs communiquent des renseignements sur la santé des populations.

M. Dennis Bevington: Mais les trappeurs qui le font reçoivent-ils une rémunération quelconque?

M. Jim Gibb: Je sais que, dans les Territoires du Nord-Ouest, les trappeurs reçoivent de l'argent lorsqu'ils rapportent des carcasses de carcajou et de loup pour qu'on puisse les étudier. Il y a des études sur les populations et d'autres choses de ce genre, surtout dans le contexte des problèmes touchant les populations de caribou dans les Territoires du Nord-Ouest. Je sais qu'il y a une mesure visant à inciter les trappeurs à rapporter les carcasses pour que les biologistes puissent les étudier.

M. Dennis Bevington: Oui. J'envisage le trappeur comme un agent de protection de l'environnement agissant pour le compte du gouvernement, et pour nous tous, car je crois vraiment que c'est le cas des gens qui participent activement à ces programmes, surtout dans les régions sauvages où il n'y a pas beaucoup de contact sinon par leur intermédiaire.

Mais ce à quoi il semble que nous nous butions ici, c'est la différence entre le piégeage et... La région où je vis et que je représente est une région de 1,2 million de kilomètres carrés où il y a 40 000 personnes. C'est vraiment la nature sauvage. Les gens y posent des pièges et n'ont pas de problème lié au fait que les personnes tombent dans leurs pièges. Il se peut que d'autres animaux y

soient pris, mais pas des gens. Lorsque je constate les problèmes qui se posent dans les zones urbaines, je crois assez clairement que c'est là la source du conflit. Si j'envisage la chose de l'autre point de vue, par contre, je dirais que, à l'heure actuelle, l'activité la plus importante et qui connaît la croissance la plus rapide, c'est l'observation d'oiseaux, qui est très rentable. C'est vraiment cette activité qui est en croissance partout dans le monde.

Comment faire pour maintenir le piégeage et continuer de faire croître ces autres façons de profiter de la nature, qui sont extrêmement précieuses? Je pense que c'est le fond de la question que nous examinons. Comment nous y prendre pour convaincre le reste du monde que nous vivons dans un paradis sauvage où il est possible de voir des animaux, de voir des oiseaux et de se promener dans la nature, et pour les convaincre que les activités de piégeage qui se déroulent au Canada sont un élément très précieux de ce tout? Je pense que c'est ce qui fait la différence entre des industries dont les revenus se comptent en milliards de dollars et en centaines de millions de dollars. Nous devons trouver cet équilibre.

S'agit-il d'un sujet de conversation? D'après votre expérience, des efforts sont-ils déployés pour trouver l'équilibre entre l'exploitation de la faune et de la nature? Je lance cela et invite quiconque le souhaite à répondre.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Je vois que M. Dakins aimerait intervenir.

M. Dion Dakins: Merci beaucoup.

Je pense que ce qui est important, là-dedans, c'est que notre grand pays va bientôt avoir 150 ans. Comme on l'a dit tout à l'heure, le commerce des fourrures et la chasse, le piégeage et la pêche ont été la colonne vertébrale de notre pays pendant très longtemps. Il faut que soit exigée une meilleure sensibilisation et un plus grand nombre d'études scientifiques et de travaux d'évaluation au sujet du rôle que les trappeurs, les chasseurs et les pêcheurs jouent dans le maintien de l'équilibre des écosystèmes.

Ici, à Terre-Neuve, il y a des excursions d'observation des phoques et il y a aussi une industrie qui exploite le phoque de façon soutenue. Beaucoup de programmes touchant l'évaluation de la santé des populations sont de nature volontaire. Il y a un programme dans le cadre duquel les chasseurs prélèvent des échantillons pour le compte du ministère des Pêches et des Océans afin qu'il puisse évaluer la santé des populations de phoques. Il y a aussi à Terre-Neuve-et-Labrador un programme de remise des mâchoires des originaux chassés dans le parc national du Gros Morne. Il y a énormément d'information au sein des administrations.

Je pense que le gouvernement du Canada pourrait accroître son rôle à l'approche de l'anniversaire du pays dans le but de vraiment sensibiliser la population au rôle que jouent les chasseurs, les trappeurs et les pêcheurs par rapport à l'équilibre délicat des divers milieux.

• (1005)

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci, monsieur Dakins.

M. Michael Howie: J'aimerais dire quelque chose là-dessus rapidement.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Nous n'avons plus de temps, monsieur Howie. Je suis désolée. Peut-être l'occasion se présentera-t-elle au cours d'une prochaine série de questions.

J'ai oublié d'annoncer que les séries de questions durent maintenant cinq minutes. C'est pour cela que celle-ci a été interrompue un peu plus rapidement que la série précédente. Toutes mes excuses.

Monsieur Sopuck, vous avez cinq minutes.

M. Robert Sopuck: Merci.

Une chose que je ne ferai jamais, c'est de m'excuser de protéger et de défendre les collectivités rurales, la culture rurale, la vie à l'extérieur, l'utilisation durable des ressources et les collectivités durables que je représente si fièrement. En réalité, cela fait partie des raisons qui m'ont poussé à devenir député.

Contrairement à ce que dit M. McKay, qui laisse presque entendre que nous ne voulons pas de débat, je suis heureux de participer au présent débat. Nous sommes en train de le gagner, vu l'appui dont bénéficie notre gouvernement pour ce qui est du mode de vie fondé sur l'utilisation durable des ressources. J'ai l'honneur de présider le caucus conservateur de la chasse et de la pêche, et il y a des dizaines de députés conservateurs qui sont aussi dévoués que moi, que M. Calkins et que d'autres à l'égard de la protection et de la défense de la chasse, du piégeage et du mode de vie fondé sur l'utilisation durable des ressources. Tout ce que je vous dirais, c'est que nous sommes fin prêts à débattre.

M. Howie a soulevé la question du chapeau de rat musqué. C'est avec beaucoup de fierté que j'ai défendu cette tradition de la GRC avec d'autres leaders de notre caucus. Cela peut sembler être une question sans importance, mais ce n'était pas du tout le cas. L'aspect symbolique de la chose était extrêmement important. J'aimerais citer un député provincial de la circonscription de M. Bevington, Norman Yakeleya, qui est le député de Sahtu. M. Yakeleya a applaudi l'intervention de notre gouvernement visant à protéger la GRC. J'aimerais vous lire ce qu'il a dit: « Comme M. Sopuck, je représente une région rurale éloignée du Canada, et beaucoup de mes électeurs s'adonnent au piégeage. Nous ne pouvons pas laisser les militants qui défendent les droits des animaux balayer cette industrie durable et renouvelable sous le tapis. Le chapeau de rat musqué est un symbole fort à la GRC.

J'aimerais que M. Cahill, peut-être, ou M. Thompson parle des raisons pour lesquelles cette question a tant retenu l'attention à l'échelle du pays et même à l'échelle internationale.

M. Gregory Thompson: Oui, merci.

Il se trouve que le jour du débat sur les chapeaux de rat musqué et de l'annonce concernant ce que la GRC proposait, je me trouvais dans la cuisine d'une ferme dans l'ouest du Québec, car j'allais frapper aux portes pour obtenir la permission de chasser des bernaches du Canada dans les champs de maïs. Je suis entré dans de nombreuses maisons ce jour-là. Tous les agriculteurs avec qui j'ai discuté étaient enrégés par ce qui se passait. C'est que les gens en général qui participent à l'exploitation et à la gestion des animaux domestiques et de la faune au pays ont perçu de façon très négative les symboles et les signaux transmis et étaient très préoccupés de voir la réaction à quelque chose de simple comme un chapeau emblématique porté par les agents du service de police national du Canada.

La question a attiré l'attention non seulement du secteur de la fourrure, mais aussi de tout le secteur agricole et de la chasse à l'échelle du pays. Le gouvernement a pris une décision très importante en revenant sur la démarche proposée.

M. Robert Sopuck: Merci.

Oui, cela a pris 48 heures, et je pense que notre gouvernement a envoyé un message très clair aux gens qui exploitent les ressources de façon durable en se portant à leur défense.

Je dois certainement arriver au bout de mon temps, mais ce serait négligent de ma part que de ne pas citer ce qu'ont dit deux députés du NPD pour le compte rendu.

Le 27 octobre 2014, Jean Crowder, la députée néo-démocrate de Nanaimo—Cowichan, a dit qu'elle était en faveur de dispositions législatives envisageant les animaux comme des personnes, et non comme de simples biens. Françoise Boivin, la députée néo-démocrate de Gatineau, a dit le même jour que les animaux méritent « la même protection que notre société accorde aux enfants et aux personnes qui ont une santé mentale chancelante ou un handicap. »

À mes yeux, cela ouvre la porte à un programme de défense des droits des animaux, si les gens qui prônent cela finissent par avoir ce qu'ils veulent.

Madame Daigneault, pouvez-vous réagir à ces deux commentaires qui figurent dans le *Hansard*?

• (1010)

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Je vais simplement préciser qu'il vous reste environ une minute et demie.

Mme Nancy Daigneault: Je veux simplement commencer par dire que l'industrie de la fourrure du Canada a déjà bénéficié du soutien des trois partis politiques, ainsi que de l'Outdoor Caucus Association of Canada. Nous avons rencontré des députés du NPD, du Parti libéral et du Parti conservateur, et nous avons eu le soutien des trois députés.

Je pense que, si quiconque s'engage sur la voie d'une législation de protection des animaux qui ne soit pas fondée sur des données scientifiques solides, c'est dangereux. Les interdictions arbitraires et les tentatives arbitraires visant à changer quelque chose qui existe depuis la nuit des temps au Canada, qui est durable et qui est une ressource naturelle renouvelable sont dangereuses. Le fait que des gens s'engagent sur une voie qui est idéologique, plutôt que scientifique et sûre, ainsi que de réagir arbitrairement plutôt que de s'appuyer sur la science est assurément quelque chose qui devrait préoccuper tout le monde.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci, monsieur Sopuck.

Nous poursuivons la série de questions de cinq minutes, et nous sommes rendus à M. Choquette.

[Français]

Vous avez la parole et vous disposez de cinq minutes.

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci, madame la présidente.

[Traduction]

Je vais m'exprimer en français, alors vous pourriez mettre vos écouteurs.

[Français]

Tout d'abord, je remercie tous les témoins d'être ici parmi nous aujourd'hui.

Notre étude est quand même intéressante si nous prenons aussi le temps de nous pencher sur la question de la conservation des habitats et ainsi de suite. Nous siégeons au Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Ce n'est donc pas seulement une question économique. Selon nous, il est vraiment important de voir la question des habitats et de la protection de la biodiversité.

Je souhaite répondre à quelques accusations faciles que nous avons entendues à l'endroit des commentaires qu'ont faits mes collègues du Nouveau Parti démocratique à propos de tout ce qui concerne la protection des animaux et la volonté de les protéger. Je parle, bien sûr, des animaux domestiques. J'ai parlé de tout cela avec ma collègue Françoise Boivin. En ce qui nous concerne, il n'y a aucune intention de criminaliser les chasseurs, le piégeage ou la pêche. Au contraire, nous savons très bien que les chasseurs, les piégeurs et les pêcheurs aiment les animaux et la nature. Ils y font attention et les protègent, sinon leurs activités n'existeraient plus. Pour vous, et j'en suis persuadé, la question de la protection de la biodiversité et de la faune est importante.

D'ailleurs, c'était hier le Jour de la Terre. Juste auparavant, nous avons pris connaissance du budget de 2015-2016 des conservateurs. Celui-ci ne faisait même pas mention des changements climatiques. C'est la raison pour laquelle je souhaite présenter la motion suivante, que j'ai déposée le 5 février 2014. Elle demande ceci:

Que le Comité mène un examen de l'approche sectorielle du gouvernement fédéral en matière de réglementation des gaz à effet de serre, et qu'il se penche sur les échecs que connaît le processus de réglementation des émissions du secteur pétrolier et gazier.

Bien sûr, si M. Colin Carrie est d'accord avec moi, nous pourrions étudier la motion à partir de 10 h 30.

[Traduction]

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): S'il s'agit de travaux du comité, nous devrions poursuivre à huis clos. Je pense que c'est ainsi que nous procédons habituellement.

[Français]

M. François Choquette: Je suggère d'attendre à 10 h 30 pour discuter des travaux du comité.

[Traduction]

M. Colin Carrie: Certainement.

[Français]

M. François Choquette: Je suis désolé d'avoir pris un peu de temps pour parler des travaux du comité.

Ma première question est la suivante.

Monsieur Thompson, dans le secteur de la chasse et du piégeage, que faites-vous concernant la protection des habitats? Avez-vous un rôle à jouer à cet égard? Sentez-vous que vous êtes partie prenante de la conservation, de la biodiversité et des habitats?

[Traduction]

M. Gregory Thompson: La protection des habitats et de la biodiversité est absolument essentielle à la diversité de la faune de notre pays, surtout la préservation des habitats. Des habitats sains dans l'ensemble des écosystèmes contribuent à la diversité de la faune, et, pour les espèces qui intéressent les trappeurs et les chasseurs, ils contribuent à l'abondance des populations exploitables.

Les chasseurs et les trappeurs paient tous leurs impôts. Ces impôts contribuent aux programmes de gestion et de conservation de la faune de l'ensemble du pays.

Il y a aussi d'autres exemples, comme les dons faits à de nombreux organismes — des dons d'argent et de temps — à des groupes comme l'Institut de la fourrure du Canada, Canards Illimités et la Delta Waterfowl Foundation. Dans le cas de la chasse à la sauvagine, comme les membres du comité le savent certainement, le permis exige l'acquisition d'un timbre d'habitat faunique qui est administré de façon distincte sur le plan financier par Habitat faunique Canada. Toutes ces choses font partie intégrante de la contribution constante du secteur de la chasse et de la pêche à la gestion de la ressource. Celle-ci suppose aussi des efforts déployés pour garantir que la qualité de l'habitat et la biodiversité sont protégées.

• (1015)

[Français]

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci, monsieur Choquette.

Nous allons terminer la séance publique vers 10 h 30 pour discuter de la motion que la greffière va nous distribuer.

[Traduction]

Merci, et nous passons maintenant à M. Calkins, pour cinq minutes.

M. Blaine Calkins: C'est fantastique. C'est super de pouvoir avoir plus de temps.

J'aimerais commenter quelques-unes des choses qui ont été dites. Il est malheureux de voir M. Bevington dire que c'est simplement une question de programmes gouvernementaux. Je crois que ce qui est en jeu, ici, c'est que, si nous fermons complètement cette industrie, nous allons mettre plein de gens au chômage, qui ne pourront plus être rémunérés équitablement pour le travail qu'ils font et qui dépendront d'un programme gouvernemental. Évidemment, cela nécessiterait une augmentation des impôts, ce qui s'inscrit parfaitement, je crois, dans le programme que le NPD met de l'avant de toute façon.

M. Bevington a cependant parlé d'observation d'oiseaux et, cet aspect est assez intéressant. Selon certains articles publiés récemment, les observateurs d'oiseaux et les chasseurs sont les grandes vedettes de la conservation, puisque ce sont eux qui sont le plus susceptibles de contribuer aux organismes de conservation et à la conservation de la faune, à la préservation des habitats, et ainsi de suite, ce qui est une excellente chose. Récemment, j'ai aussi lu un article qui disait que les chats errants tuaient entre 1,4 et 4 milliards d'oiseaux par année en Amérique du Nord, ce qui doit j'imagine être une abomination pour beaucoup des gens qui contribuent à l'observation d'oiseaux.

Monsieur Gibb, vous et moi avons tendu des pièges pour attraper les animaux nuisibles. Que se passerait-il si l'un d'entre nous ne pouvait plus piéger les animaux nuisibles, dont certains sont probablement responsables de la mort d'un nombre d'oiseaux qui pourrait aller jusqu'à 4 milliards, au grand désarroi, j'en suis sûr, des observateurs d'oiseaux? Si vous ne pouviez plus le faire, quelle serait la conséquence?

M. Jim Gibb: À peu près partout où on a interdit le piégeage, cette décision serait transformée en un travail de lutte contre les animaux nuisibles. Les animaux vont être capturés d'une manière ou d'une autre. Comme je le disais tout à l'heure, le problème le plus important survient lorsque des gens ordinaires décident eux-mêmes de la façon dont ils vont se débarrasser des animaux nuisibles. Ce sont ces cas qui font la une des journaux, bien souvent, c'est ce qui donne mauvaise réputation aux trappeurs, puisque le public pense que c'est un trappeur qui tend les pièges. La plupart du temps, c'est un propriétaire qui ne tolère plus que les ratons laveurs fouillent dans ses poubelles la nuit, qui ne tolère plus les pigeons...

M. Blaine Calkins: Ou encore un coyote qui tue des chats.

M. Jim Gibb: Ou un coyote, certainement, c'est ce que je veux dire. Les gens prennent les choses en main et abattent les animaux nuisibles, les enterrent et n'en parlent plus, disons. Parfois, le raton laveur s'échappe ou un chat est pris dans un piège, et cela fait la une des journaux.

Le piégeage mené de façon légitime contribue au contrôle des populations animales. Avoir la capacité d'utiliser les bons outils et pouvoir suivre une formation pour les utiliser est une chose importante.

Ce soir, je vais rentrer à North Bay et donner un cours de piégeage. Quelque chose d'intéressant se passe en ce moment. J'ai quatre étudiants, et ils ont tous moins de 20 ans, ce qui est intéressant, parce que, de façon générale, j'enseigne le piégeage à beaucoup de gens âgés. C'est vraiment encourageant de voir des jeunes gens vouloir jouer ce rôle.

M. Blaine Calkins: Assurément. Je pense que toute une génération a subi la pression de la rectitude politique, au grand bonheur de gens comme M. Howie, qui ont déployé beaucoup d'efforts pour mettre fin à l'industrie, à un mode de vie traditionnel. Quoiqu'ils puissent sembler être animés des meilleures intentions, par leurs « discours politiquement corrects », il est clair, je crois, qu'ils finissent par causer par inadvertance plus de problèmes qu'ils n'en règlent.

Madame Daigneault, je vous dirais que, si vous voulez parler de soutien et de qui soutient en fait... Je suis membre de l'Outdoor Caucus Association of Canada. Nous avons tenu une réunion ce matin au cours de laquelle M. Izumi, qui est l'un des pêcheurs les plus connus et les plus respectés du Canada, qui nous a dit que la valeur de la chasse et de la pêche sportive au Canada était de plus de 12 milliards de dollars, soit plus du double de ce que M. Howie a essayé de dire pour le compte rendu. J'espère donc que nous allons inviter M. Izumi aux séances du comité pour qu'il puisse rectifier le compte rendu, plutôt que d'écouter les campagnes de désinformation que certaines personnes...

• (1020)

M. Michael Howie: Ce chiffre venait du gouvernement du Canada...

M. Blaine Calkins: Celui-ci est fondé sur les documents de Statistique Canada et de l'Agence du revenu du Canada, alors j'aimerais bien qu'il figure au compte rendu.

M. Choquette dit qu'il y a du soutien pour ce genre de choses, mais le hic, c'est que le seul témoin qu'ils ont cité à comparaître aujourd'hui a dit devant le comité qu'il aimerait qu'il n'y ait plus de piégeage au Canada. J'encouragerais les gens à essayer de voir au-delà de la rectitude politique. Une simple rencontre avec une personne du NPD ou du Parti libéral n'est pas un gage de soutien. Je

pense qu'il faut vérifier un peu plus attentivement où se trouve le véritable soutien sur certaines de ces questions.

C'est malheureux que M. McKay ne soit pas ici, parce que j'aimerais lui donner un conseil. Je pourrais lui donner le nom de beaucoup de gens qu'il pourrait inviter aux dégustations de vin réservées à l'élite du Parti libéral et qui pourraient apporter leurs manteaux de fourrure, de sorte qu'il finisse par connaître quelqu'un qui en possède un.

Combien de temps me reste-il, madame la présidente?

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Quelques secondes.

M. Blaine Calkins: Je n'ai presque plus de temps. Permettez-moi de conclure en disant que j'apprécie vraiment ce que vous faites. J'apprécie l'industrie et les bénéfices qu'elle nous procure. J'espère vraiment que nous pourrions continuer de revenir vers une situation où l'industrie sera plus rentable, connaîtra plus de succès. Grâce aux techniques de gestion de la faune et au fait qu'il ne coûte rien au gouvernement de laisser les gens faire du piégeage, et grâce enfin à la gestion responsable de la faune au moyen de ces techniques, j'espère que nous allons pouvoir retrouver une économie saine, au sein de laquelle les gens peuvent se débrouiller par eux-mêmes et faire ce qu'ils aiment faire.

Merci d'être venus aujourd'hui.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci, monsieur Calkins.

[Français]

Avec votre permission, monsieur Choquette, il y a un point que j'aimerais soulever.

J'imagine que la discussion au sujet de votre motion sera brève. Alors, pouvons-nous terminer à 10 h 40? Cela permettrait de procéder à trois autres périodes de questions.

[Traduction]

Si nous prévoyons cinq minutes pour la discussion, cela nous laissera davantage de temps pour les questions.

[Français]

Je constate que vous êtes d'accord avec cette proposition. Je vous remercie.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer à M. Bevington.

M. Dennis Bevington: Merci, madame la présidente.

Franchement, nous sommes censés discuter, et non formuler des tirades, alors j'aimerais aller dans ce sens. Je demanderais à M. Howie de réagir, car lorsque les gens soulèvent un point, ils devraient pouvoir le défendre.

Allez-y, monsieur Howie.

M. Michael Howie: Merci beaucoup, monsieur.

Encore une fois, il semble que les membres conservateurs du comité voient le débat de la même manière que mon ex-femme, c'est-à-dire je parle, tu écoutes et c'est ça le débat.

M. Stephen Woodworth (Kitchener-Centre, PCC): J'invoque le Règlement, madame la présidente.

J'ai déjà entendu M. Howie essayer de salir la réputation de gens qu'il ne nommait pas précisément, mais je refuse d'être inclus. Je n'ai pas encore participé à la discussion aujourd'hui, et je pense qu'il est simplement inapproprié pour un témoin de lancer des accusations générales contre les membres d'un parti ou d'un autre, surtout ceux qui n'ont pas encore parlé. Je pense que c'est un manque de respect et une insulte, et je n'ai pas l'intention de me laisser insulter sans au moins formuler des objections.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci, monsieur Woodworth.

M. Michael Howie: J'aimerais vous présenter officiellement mes excuses.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci, monsieur Howie. C'est apprécié.

Je peux peut-être demander à tous de prendre une grande respiration et de se concentrer sur la question de la chasse et du piégeage au Canada, conformément à l'ordre de renvoi et à la motion que nous avons adoptée. Peut-être pourrions-nous nous retenir un peu de personnaliser le débat.

Monsieur Bevington, voulez-vous continuer?

M. Dennis Bevington: D'accord, je vais continuer.

Mais M. Howie n'a pas eu la possibilité de parler, alors je vais lui demander de finir de dire où il avait pris ses statistiques. M. Calkins affirme que vos statistiques sont erronées. Vous voudriez peut-être réagir à cela.

M. Michael Howie: Oui, j'apprécie vraiment l'occasion qui m'est offerte de répondre à ce député en particulier. Ces chiffres proviennent de l'Enquête canadienne sur la nature 2012, qui a été ratifiée par tous les gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement national, y compris votre parti, monsieur. De plus, j'aimerais souligner que le fait d'être traité de menteur et de ne pas avoir la chance de réagir est également plutôt impoli, mais je ne m'attends pas à des excuses. Par ailleurs, j'aimerais souligner que nous avons entendu parler d'une statistique, et j'aimerais que quelqu'un puisse vérifier si la moitié des trappeurs au Canada sont autochtones parce que, dans les documents publics, il est indiqué que 20 000 des 70 000 trappeurs sont autochtones.

De même, j'aimerais rappeler aux membres qu'un plan économique de 40 milliards de dollars, axé sur les activités récréatives de plein air, est déjà en place. Les gens dépensent des milliards de dollars chaque année, et seulement 5 % de ces sommes sont pour la chasse, le piégeage et la pêche sportive. En outre, de ces 5 %, 2 % concernent des trappeurs. Encore une fois, il s'agit d'un document du gouvernement. Je n'invente pas des chiffres. Je ne ferais pas cela; je suis journaliste. Je m'en tiens aux faits.

• (1025)

M. Dennis Bevington: Merci beaucoup.

M. Michael Howie: Je me suis également fait dire que je ne...

M. Dennis Bevington: Merci beaucoup.

J'aimerais obtenir quelques commentaires sur ce lien entre le piégeage et d'autres activités de plein air. Madame Daigneault, vous pourriez peut-être parler du point de vue international à cet égard et nous donner un aperçu de l'évolution envisagée.

Mme Nancy Daigneault: En ce qui a trait au piégeage, le Canada est un chef de file sur le plan international, comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises durant la matinée. Nous dis-

posons d'une installation de pointe à Vegreville, en Alberta, qui réalise des recherches et des tests sur les pièges. D'autres pays du monde considèrent le Canada comme le chef de file et l'endroit où se trouvent les connaissances en matière de recherche sur les pièges. Au Canada, nous pratiquons le piégeage de façon durable et, de ce fait, nous contribuons grandement à l'économie canadienne. Or, à l'échelle internationale et dans de nombreuses autres administrations, ils ne partagent pas cette vision. Le piégeage est pratiqué, mais il n'y a pas de saisons de piégeage ni de périodes d'interdiction; les animaux ne sont donc pas piégés lorsque les peaux sont de première qualité, et on se débarrasse tout simplement des bêtes. La communauté internationale se tourne vers le Canada; elle est très reconnaissante du soutien accordé par le gouvernement du Canada pour l'installation de recherche à Vegreville, du soutien accordé à la collectivité des éleveurs, du Programme Agri-marketing et de l'ensemble des autres mesures de soutien prises par le gouvernement canadien. Le Canada est réellement un chef de file, et le programme de recherche sur les pièges de l'Institut de la fourrure du Canada est considéré comme le summum en la matière, et ses travaux suscitent l'admiration dans le monde entier.

M. Dennis Bevington: Il s'agit d'un seul aspect, l'aspect technique du piégeage. Comment réagissons-nous aux questions de relations publiques qui ne vont pas s'améliorer? Un plus grand nombre de personnes réclament un accès à la nature, et le milieu sauvage rétrécit de plus en plus. Que devons-nous faire à partir de maintenant pour nous assurer de maintenir une industrie du piégeage durable et d'être en mesure de promouvoir toutes les activités qui ont une très grande valeur dans le milieu sauvage? La situation ne s'améliorera pas si nous ne mettons pas sur pied une quelconque campagne proactive qui montrera aux gens ce dont vous parlez. Quels sont les efforts déployés à cet égard sur la scène internationale?

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Vous avez environ 20 secondes.

Mme Nancy Daigneault: À l'international, il existe de nombreux programmes de communications proactifs pour diffuser l'information. Je vous inviterais à jeter un coup d'oeil au formidable site web truthaboutfur.com, qui présente une foule de renseignements sur les trappeurs au Canada et à l'étranger, notamment aux États-Unis. Fur.com est un autre site web fabuleux. Des programmes de communication proactifs sont donc en place, mais je pense que, en tant qu'industrie, nous reconnaissons qu'il est toujours possible de faire plus et que nous pouvons toujours mieux communiquer nos enjeux au public. C'est une chose que nous examinerons plus tard.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci, madame Daigneault.

Monsieur Carrie.

M. Colin Carrie: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Dakins, j'aimerais parler des Inuits qui sont tributaires de la chasse au phoque.

Ces dernières années, je suis devenu inquiet au sujet de certains des groupes canadiens et de leur soutien politique à la position de l'Europe sur la question. J'estime que la position européenne est très irresponsable. Voilà un groupe qui a mal géré ses propres ressources fauniques. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, les Européens pratiquent le piégeage pour le contrôle des animaux nuisibles, et pourtant, ils ne les utilisent pas. Ils ne semblent pas avoir de problème. Ils ont un appétit énorme pour le veau et le pâté de foie gras lorsqu'ils parlent du bien-être animal, mais l'ignorance et l'hypocrisie sont très dangereuses. Les Inuits n'ont pas accès à un Loblaw's où ils peuvent acheter du boeuf, du poulet et du porc. Nous parlons de tolérance et de respect.

Je me demandais si vous pouviez expliquer l'incidence de cette campagne contre la chasse au phoque et le commerce de la fourrure sur les Inuits vivant dans des collectivités éloignées.

M. Dion Dakins: Au sein de notre Comité de la chasse au phoque, nous avons des représentants des collectivités inuites qui ont très clairement fait comprendre qu'une attaque contre la chasse au phoque est une attaque contre leur culture et les cultures des activités de chasse à des fins commerciales et celles que l'on appelle de subsistance ou non commerciales. En tant que nation, il est essentiel que nous comprenions mieux l'importance de la viande et de l'huile provenant de ces animaux dans les collectivités pour le maintien de la santé et d'un régime naturel. Assurément, des Îles-de-la-Madeleine à Terre-Neuve, et du Labrador jusqu'à Iqaluit, les chasseurs partagent un point de vue commun: les attaques menées contre l'activité liée à la chasse au phoque sont injustifiées, et l'Union européenne est hypocrite puisqu'on chasse le phoque en Europe parce que, semble-t-il, leurs phoques mangent le poisson, et le maintien de la population pose problème. Il est donc essentiel, comme nation, que nous formulions un plan destiné à éduquer le monde sur le fonctionnement de nos écosystèmes et les rôles de ces chasseurs, qui sont des gens très professionnels avec un immense attachement culturel à l'utilisation de la ressource.

Il sera essentiel d'agir pour protéger l'intégrité culturelle du Canada.

• (1030)

M. Colin Carrie: Monsieur Gibb, avez-vous un commentaire là-dessus également?

M. Jim Gibb: Du point de vue du récolteur, la chasse au phoque à Iqaluit et au Nunavut est une récolte à des fins alimentaires. Les peaux sont un produit dérivé. Depuis plusieurs années, les Inuits chassent le phoque, le dépouillent de sa peau et se débarrassent de la peau parce qu'elle n'a aucune valeur commerciale. À mes yeux, c'est là une honte totale et un manque absolu de respect à l'égard de l'animal. Si vous chassez un animal, je pense que c'est notre responsabilité... Oui, c'est une récolte à des fins alimentaires. En fait, il s'agit tout simplement de leur boeuf. Ils ne vont pas élever du bétail au-delà de la limite septentrionale des arbres. Cela n'arrivera pas, tout simplement. Toutefois, le phoque fait partie de leur culture depuis des milliers d'années. Prenons une personne qui a un but dans la vie... la chasse au phoque lui permet de subvenir aux besoins de sa famille. Son aliment est le phoque, la peau lui procure l'argent pour d'autres choses; alors, le fait qu'il gaspille les phoques, essentiellement, est-il logique pour les personnes présentes dans cette salle?

M. Colin Carrie: Non, pas du tout. C'est pourquoi je voulais bien faire connaître ces aspects.

Pourriez-vous commenter la façon dont le commerce des fourrures contribue aux Inuits et à leur mode de vie et en dire un peu plus sur son apport dans le cadre de leur culture?

M. Jim Gibb: Permettez-moi d'utiliser un exemple légèrement différent, mais tout de même pertinent, soit celui des ours blancs. Vous voyez ces publicités sirupeuses de Coke montrant des ours blancs. Elles visent à vendre Coke — c'est le but recherché. Or, elles donnent une mauvaise image des Inuits. La conservation de l'ours blanc n'a pas commencé quand ils ont pensé que la glace fondait un peu plus vite que la normale. Elle remonte aux années 1960. La population mondiale d'ours blancs se chiffrait approximativement à 5 000 individus. Aujourd'hui, leur nombre dépasse 25 000. Dans le monde, c'est au Canada que la chasse à l'ours blanc est la plus réglementée. L'espèce est divisée en 13 sous-populations. Il y a les ours qui peuvent être exportés dans le monde entier. Chez certaines populations d'ours, leur nombre est trop faible au sein de leur unité, et l'exportation n'est donc pas autorisée. Je pense que c'est ce que font ces gens. C'est leur vie. C'est leur mode de vie, et ils décident d'être là. Ils ne veulent pas réellement vivre à Ottawa. Personnellement, je ne veux pas vivre à Ottawa non plus.

Je veux vous donner un autre exemple rapide du modèle de piégeage que nous utilisons en Amérique du Nord et de son efficacité. Quelqu'un sait-il combien il y a d'espèces différentes de loutre dans le monde? Il existe 13 espèces différentes de loutre sur la planète. Une seule d'entre elles fait l'objet d'un commerce légal, la loutre de rivière. C'est un fait, et j'en suis fier.

M. Colin Carrie: Madame la présidente, ai-je dépassé le temps alloué?

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Vous avez 15 secondes...

M. Colin Carrie: Très bien, merci.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): ... et je suis sûre que vous serez heureux de les céder à M. Sopuck.

Monsieur Sopuck.

M. Robert Sopuck: Merci.

J'aimerais regarder vers l'avenir.

Contrairement à un certain pessimisme qui semble régner, je pense que le commerce des fourrures est de retour. Il y a un intérêt réel pour la sécurité alimentaire. Il y a un intérêt pour des vêtements durables. Le mouvement alimentaire local est très fort. La demande relative à la formation en matière de sécurité pour les chasseurs est de nouveau à la hausse. Le nombre de demandes de permis de chasse augmente. Je me rappelle avoir assisté à une réunion il y a quelques mois à Toronto. Je logeais dans un hôtel du centre-ville, et il y avait un magazine chic sur la table basse. Ce n'était pas mon genre de magazine, mais je l'ai feuilleté, et, sans surprise, il contenait des annonces pour des fourrures et un article sur le retour de la fourrure.

En tant que législateurs, nous sommes en quelque sorte les baromètres de l'opinion publique. Quand le public est préoccupé, les questions arrivent souvent très rapidement à notre porte, mais de manière générale, nous ne voyons et n'entendons rien de la part des militants des droits des animaux. Je pense donc que les Canadiens, dans l'ensemble, commencent à retrouver réellement leurs racines en tant que pays. Peu importe si vous vivez en région rurale ou urbaine, le Canada est le Canada pour tout le monde. Alors, pour ce qui est du commerce des fourrures proprement dit, M. Cahill ou Mme Daigneault peuvent peut-être spéculer sur ce qu'il adviendra. Pouvez-vous vous projeter dans 10 ou 20 ans et supposer où nous serons, compte tenu des économies en plein essor de l'Asie du Sud-Est, de la Corée, de la Chine, ainsi de suite? Y aura-t-il des marchés en expansion pour nous permettre de soutenir notre industrie axée sur l'utilisation durable?

• (1035)

M. Robert Cahill: Merci, Bob. Je vais répondre rapidement et laisser un peu de temps à Mme Daigneault.

Nous observons beaucoup de changements dans les tendances. J'ai mentionné Canada Goose et le phénomène des jeunes et d'autres personnes qui n'étaient pas des consommateurs de fourrure traditionnels qui dépensent pourtant plus de 1 000 \$ pour un manteau. Alors ce n'est pas un produit bon marché, mais cela revient à porter de la fourrure.

Nous observons la mode qui change dans l'hémisphère occidental au profit de styles qui intéressent davantage les gens de nos jours. Souvent, vous ne remarquerez pas la fourrure lorsqu'il s'agit de fourrure, parce qu'elle est souvent teinte d'une couleur qui ressemble à un morceau de tissu; ce n'est pas simplement un morceau de fourrure naturelle.

Or, nous constatons le retour d'une forte tendance à la fourrure naturelle, non pas seulement ici en Amérique du Nord, mais également en Europe. En outre, les marchés asiatiques offrent des possibilités importantes et dictent les tendances là-bas.

Selon nous, ce qui arrive ici représente une tendance positive pour l'avenir.

M. Robert Sopuck: Madame Daigneault?

Mme Nancy Daigneault: À propos de la durabilité du commerce des fourrures, plus de 75 % des peaux qui se retrouvent dans de nombreux encans en Amérique du Nord vont vers la Chine, la Corée du Sud... Par le passé, la Russie était un marché très fort, mais il ne l'est plus depuis les deux dernières années en raison du conflit avec l'Ukraine. Toutefois, chaque année, l'exportation du produit vers les marchés de la Chine et de l'Asie s'est accrue.

Il y a un marché au Canada. Les gens ne le voient pas nécessairement. Ce n'est plus le manteau de fourrure de votre grand-mère. J'ai ici un beau manteau de fourrure que je porte tout le temps, et je ne reçois que des compliments à son sujet. C'est de la fourrure sauvage, non pas du vison d'élevage. Chaque fois que je le porte, les gens m'arrêtent pour me demander où je me suis procurée ce vêtement. Parfois, vous verrez de la fourrure sur des sacs à main, et elle sera teinte d'une certaine manière, de sorte qu'elle n'aura pas l'apparence de la fourrure traditionnelle. Vous verrez des morceaux de fourrure sur les sacs et les portefeuilles; de plus, la fourrure sera utilisée comme ornement, même sur des vêtements réguliers pour femmes. C'est un élément très polyvalent.

Elle est utilisée dans tous les secteurs de la mode. Ce n'est plus ce que les gens pensent, le manteau brun pleine longueur que nos grands-mères portaient. Vous seriez étonnés de voir à quel point on le retrouve souvent chez les principaux détaillants au Canada. Il y a même parfois de la fourrure de lapin sur des chapeaux, ou bien de la fourrure de rat musqué ornera certains des chapeaux chez les grands détaillants du Canada.

De nombreuses personnes ne se rendent même pas compte de la polyvalence de cette matière et ignorent qu'il s'agit effectivement d'un marché viable au Canada; de plus, il est en expansion. Nous ne le voyons plus comme nous en avions l'habitude, parce que nous imaginons un manteau brun pleine longueur tandis que maintenant des petites bandes de fourrure ici et là ornent les sacs à main ou les manteaux de cuir, par exemple.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Vous disposez de 15 secondes.

M. Robert Sopuck: Merci beaucoup.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci.

Monsieur McKay, nous avons environ deux minutes avant la levée de la séance.

L'hon. John McKay: Merci beaucoup.

Pauvre M. Howie, il s'est retrouvé comme un chien dans un jeu de quilles; j'ose dire que certains de mes collègues aimeraient le voir dans un des encans de M. Cahill. Je veux cependant obtenir sa réponse au sujet de l'étiquetage et des panneaux.

Je crois que M. Gibb a donné une réponse réfléchie à vos préoccupations. J'ai pensé que je vous donnerais l'occasion de réagir.

M. Michael Howie: Merci infiniment, monsieur McKay.

Il a donné de bonnes réponses. En fait, nous sommes nombreux dans le présent débat à nous retrouver à des rencontres communautaires et à avoir des conversations franches qui sont étonnamment courtoises. Nous invitons souvent les trappeurs à nos conférences.

En ce qui concerne les panneaux, je ferai remarquer que nous ne prétendons pas « qu'il y a un piège ici, ici et ici ». Nous disons « il y a des pièges dans ce sentier ». Oui, de nombreuses personnes ne tiennent pas leur chien en laisse parce qu'elles ne savent pas qu'il y a des pièges. C'est une déduction très simple et logique: si je sais qu'il y a des pièges, je ne laisserai pas mon chien courir librement, je vous en passe un papier!

Or, il n'y a pas de tels panneaux, et des chiens sont blessés. Et ces pièges ne se trouvent pas forcément dans la forêt profonde; c'est à l'extérieur de Coburg. À moins de six pieds du sentier du patrimoine national, le chien d'une femme a marché dans un piège à ressort, et un autre, dans un piège Conibear.

Je ne sais pas comment vous pouvez vous résoudre à abandonner l'idée de panneaux ou d'étiquetage. Franchement, les gens mentent. Je pense que nous l'avons vu durant cette rencontre. Il est important de prendre note que ce ne sont pas tous les trappeurs qui sont honnêtes. C'est pourquoi nous avons besoin de règlements. C'est pourquoi nous avons des limites de vitesse sur la route, avec la Police provinciale de l'Ontario qui nous pourchasse si nous utilisons nos téléphones cellulaires. Tout le monde connaît les règles, mais parfois vous voulez simplement aller un peu plus vite, et cela crée des problèmes.

• (1040)

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Je vous remercie, monsieur Howie.

Cela met fin à votre intervention.

M. Colin Carrie: Puis-je seulement terminer avec un rappel au Règlement?

M. Howie a laissé entendre que certaines personnes mentent et que nous l'avons peut-être constaté dans la présente séance. Je ne pense pas que ce soit un commentaire approprié.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Fort bien.

Je vous remercie du temps que vous nous avez consacré; nous l'apprécions énormément. Merci d'avoir contribué à notre étude.

Je vais suspendre temporairement les travaux afin que nous puissions faire sortir les gens. Nous allons poursuivre à huis clos pour discuter de notre motion.

Merci.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>